26e ANNÉE — 1877

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — DOUZIÈME ANNÉE

N° 5. 15 Mai 1877



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — **Nutt,** 270, Strand.
AMSTERDAM. — **Van Bakkenes et Cie.**
LEIPZIG. — **F.-Brokhaus.**
BRUXELLES. — **Veyrat** (Mlle).

1877

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Ainsi que nous l'avons annoncé dans le dernier numéro du *Bulletin*, notre Société a tenu sa vingt-quatrième séance annuelle, le 17 avril, à trois heures, au temple de l'Oratoire Saint-Honoré. Malgré la regrettable coïncidence d'une conférence pastorale tenue à la même heure dans une salle voisine de l'Oratoire, nombre de pasteurs de Paris et des départements figuraient dans l'assemblée où nous avons remarqué : MM. Corbière, Fontanès, Desmons, Goat, Peyrat, Roberty, Robineau, Weiss, Viel, Petit, Rouville, etc. Après la prière d'ouverture, prononcée par M. le pasteur Appia, de la confession d'Augsbourg, le président a lu un rapport écouté avec le plus vif intérêt. Remontant à l'origine de la Société, M. F. de Schickler a montré les progrès soutenus et les développements successifs d'une œuvre qui compte aujourd'hui vingt-cinq années d'existence, a été reconnue d'utilité publique, et se justifie de plus en plus par ses bienfaits. La Bibliothèque du protestantisme français est toujours mieux appréciée par les travailleurs sérieux. Une heureuse innovation est celle qui place sur le même rang pour les prix décernés dans nos concours les ouvrages récemment parus et les mémoires inédits adressés au comité. Après ce rapport, d'une rare élévation, M. Léon Feer a donné lecture d'un épisode peu connu de la vie de Jeanne d'Albret, tiré des pièces et documents qui composent les *Mémoires de Villeroy*. Puis on a entendu la curieuse relation d'un dernier procès religieux au XVIIIe siècle, par M. Frank Puaux. L'heure avancée ne permettait plus les communications orales auxquelles la Société aime à convier ses amis. La séance a été close à cinq heures par une prière de M. le pasteur Bleynie, de Clermont-Ferrand.

RAPPORT DE M. F. DE SCHICKLER, PRÉSIDENT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Il y a vingt-cinq ans déjà que la Société de l'Histoire du protestantisme français existe. Elle est venue, voici maintenant un quart de siècle, solliciter une place auprès de ces associations scientifiques dont le pays s'honore à juste titre; en demander une aussi au milieu de ces œuvres fécondes que notre Église a vues sortir de son sein, et qui marquent d'un caractère nouveau cette période du développement protestant.

N'a-t-elle pas droit, en effet, de se réclamer des unes et des autres? Notre époque applique à l'étude de l'histoire des procédés sévères que nos devanciers ont à peine entrevus. Elle ne se contente plus d'appréciations générales ou de tableaux aux formes indécises : elle exige les preuves de chaque assertion, il lui faut des contours précis, et ces témoignages irrécusables c'est dans les documents originaux qu'elle se plaît avant tout à les chercher. Cette impulsion générale qui répond aux légitimes exigences de l'histoire, devait se retrouver dans le domaine du protestantisme. Lui aussi, et plus que d'autres peut-être, avait été livré trop longtemps aux études superficielles d'amis indulgents ou d'adversaires systématiques. Le jour vint où les historiens voulurent remonter aux sources, retrouver nos titres de noblesse ensevelis sous tant de ruines. Notre Société devenait nécessaire. Dieu nous permit de la fonder.

Et ce jour-là les fondateurs ont senti que leur œuvre, sans cesser un instant d'être scrupuleusement historique, portait une empreinte encore supérieure. La raison d'être de notre histoire n'est-elle pas la foi dans l'Évangile? Vous comprenez

que malgré l'inévitable alliage humain, malgré les défaillances, je dirai presque à cause de ces défaillances suivies de tels relèvements, vous comprenez qu'à chaque page d'une histoire qui a cette raison-là à sa base, qu'à chaque débris de ce glorieux passé se rattache une grande leçon. Et ces leçons, Messieurs, leçons de constance, de résignation héroïque, de fermeté, d'abnégation, d'inébranlable confiance en Celui qui ne trompe point, croyez-vous qu'il soit bon de les remettre en lumière, croyez-vous que nous ayons fait œuvre d'éducation chrétienne en les offrant à nos familles, à nos Églises, à nos concitoyens?

C'est au mois de juillet 1852 que parut la première livraison du *Bulletin*. M. Read qui, après avoir jeté les fondements de notre Société, l'a vaillamment dirigée pendant quatorze ans et n'a cessé depuis de l'aider de ses travaux et de ses conseils, M. Read pourrait vous dire combien de collaborateurs zélés ont concouru à former ce recueil, dont la science contemporaine a hautement reconnu la valeur. S'occuper de l'histoire du protestantisme français, ou même de l'histoire de France au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle et ne pas consulter le *Bulletin* serait s'exposer peut-être à de graves erreurs, mais certainement à de sérieuses omissions. Depuis 1866, sous la direction de M. Jules Bonnet, le savant éditeur et annotateur de la Correspondance française de Calvin, l'élégant auteur des *Récits du* XVIe *siècle*, des études historiques accessibles à tous sont venues régulièrement prendre place à côté des documents originaux plus spécialement destinés aux érudits. Vous avez retrouvé les uns et les autres dans l'année écoulée, et il serait presque superflu de vous rappeler l'Histoire du plan d'études protestant, la Guerre camisarde et ses historiens, Jean Macard: un an de ministère à Paris sous Henri II, ou, parmi les documents : la Correspondance de la comtesse de Roye, extraite des Archives de Stuttgard, l'État officiel des Églises du sud-ouest en 1592, le Rôle des protestants d'Alençon en 1680.

Que de tristes enseignements dans cette liste à laquelle n'échappe aucun membre des familles réformées! Voyez plutôt :

« Pierre Tifaine et Anne Roullé, sa femme, ont deux filles, Louise âgée de huit ans, et Marie âgée de cinq ans » et une main sinistre, comme l'appelle justement M. Plan, écrit en marge : « *Prendre Louise et Marie.* » — « Jacques Sauval du Mesnil et sa femme ont deux garçons, Jean, âgé de cinq ans, et l'autre au-dessous : « *Prendre le second garçon.* » — Abraham Boullay et sa femme, trois filles et un garçon, l'aînée âgée de huit ans est aux Nouvelles Catholiques, une de six, une de cinq : « *Prendre encore les deux petites filles*, » et c'est ainsi que se poursuit l'impitoyable nomenclature, préparant méthodiquement de rue en rue, de maison en maison, des scènes de déchirement et de larmes qu'aucun martyrologe n'avait encore recueillies.

Dans la livraison qui précédait la fête de la Réformation, nous avons eté heureux d'offrir des lettres, jusqu'ici inconnues, de Guillaume Farel et de son collègue Toussaint, commentées par M. Herminjard avec une science qui n'appartient qu'à lui. Farel revit tout entier dans la magnifique épître en date du 16 octobre 1526. Il ne se contente pas d'exposer ses doctrines théologiques sur le salut, de raconter les progrès en divers lieux de ce réveil de la foi, d'en citer les amis et les adversaires; il s'y montre sous un jour nouveau : le bouillant réformateur qui souhaite à son ami Nicolas d'Esch de pouvoir fortement *batailler* pour la gloire de l'Évangile, écrit aussi ces paroles touchantes : « Et surtout faut garder la douceur de Jésus, laquelle il veut que nous apprenions de Lui, et que ainsi que Notre Seigneur longtemps attend après les pécheurs qu'ils se convertissent, ainsi faut qu'attendions ceux que Notre Seigneur veut attirer. »

Dans le volume en cours de publication, M. Paillard, dont l'Institut couronnait l'an dernier l'*Histoire des troubles religieux de Valenciennes*, nous donne sur les Grands prêches calvinistes de cette ville en juillet et août 1566, d'après des documents conservés aux Archives de Bruxelles, une série d'articles remplis de faits et de noms inédits. De Montpellier on nous envoie la copie des Procès-verbaux de la Propagation

de la foy, 1679; ils nous initient à la préparation savamment combinée et poursuivie en province par des comités locaux, de cet acte à jamais funeste, la révocation de l'Édit de Nantes. Un de nos amis les plus vénérés, M. le pasteur Mounier d'Amsterdam, nous adresse la liste analytique de cent quarante-neuf pièces relatives aux Églises du désert contenues dans les Archives du ci-devant comité de Hollande pour les Églises de France, 1735 à 1796. Il prévient ainsi l'un de nos plus vifs désirs, celui de posséder, à défaut des documents originaux concernant notre histoire qui se trouvent à l'étranger, un relevé de ces pièces et l'indication du lieu où elles sont déposées. Le *Bulletin* publiera cette liste comme il a publié celle des papiers Court de Genève. M. Mounier nous promet plus encore : il veut bien nous offrir la copie des lettres les plus intéressantes, et nous aimons à remercier en lui, à la fois un représentant de ces Églises de Hollande qui ont pieusement accueilli nos exilés, et, comme il le dit lui-même, « un fils des huguenots et des réfugiés qui s'intéresse vivement à l'histoire de ses frères » et le prouve « en dépouillant les documents qui rendent un témoignage si navrant aux souffrances des fidèles du désert, mais si glorieux à leur héroïque persévérance. »

On nous écrit souvent, comme le fait M. le pasteur Paul de Saint-Jean du Bruel : « Je possède les actes d'un colloque, ou un fragment se rapportant à telle Église ou à telle ancienne famille protestante, vous serait-il utile d'en avoir une copie? » D'avance nous acceptons toutes les pièces de ce genre. Celles qui ne figurent pas immédiatement dans le *Bulletin* ne sont point perdues pour l'avenir : isolées, leur importance, leur signification même risquent souvent d'être méconnues; réunies, elles se complètent et s'élucident l'une par l'autre. Envoyez-nous-les, et nous formerons dans notre Bibliothèque les véritables Archives du protestantisme français.

La Bibliothèque a été la seconde pierre de notre édifice. Vos souvenirs s'unissent à ceux du rapporteur pour en constater, d'année en année, le merveilleux accroissement. Vous entendez

encore notre président honoraire, M. Guizot, vous dire en 1866 : « Nous voulons fonder une Bibliothèque; elle est à peine commencée. » Depuis lors vous n'avez oublié ni la fusion des collections Frédéric Monod et Athanase Coquerel père, ni les dons Scheler, Martin Paschoud, Labouchère, ni tant d'autres précieuses adjonctions auxquelles plus d'un d'entre vous a libéralement contribué, ni l'achat de la collection Sainte-Beuve sur Port-Royal, ni enfin ce fonds Paul Rabaut qu'en nous quittant pour un monde meilleur, M. Ath. Coquerel fils a déposé entre nos mains, et où notre collègue, M. William Martin, qui depuis un an se dévoue sans relâche au classement de ces innombrables pièces, découvre chaque jour quelques richesses de plus.

A ces noms de bienfaiteurs et d'amis disparus que, dans ce rapide coup d'œil rétrospectif, il était de notre devoir de vous rappeler, un nom encore s'ajoute aujourd'hui. M. le pasteur Montandon était, lui aussi, un ami des premiers jours. Il ne manquait jamais à nos assemblées annuelles, sur lesquelles plus d'une fois il appela les bénédictions d'en haut. Le *Bulletin* possède de lui sur Pierre Davantes, ce devancier huguenot de la musique notée en chiffres, des pages où se reflète une des préoccupations habituelles de son esprit. Pendant ce ministère de près de cinquante années, dont tant de familles de cette Église, d'enfants, d'indigents et de malades conserveront le pieux et reconnaissant souvenir, il s'était attaché, avec une prédilection toute particulière, à faciliter au plus grand nombre le chant des louanges de Dieu, à placer à la portée des jeunes intelligences les enseignements de la Parole sainte, les vérités de la foi. Aussi d'une part tous les recueils de cantiques, toutes les versions des psaumes, de l'autre, tous les catéchismes et manuels d'instruction religieuse qu'il pouvait rassembler venaient se grouper dans sa bibliothèque. Cette riche et intéressante collection d'hymnologie et de catéchétique françaises et étrangères, protestantes et catholiques, c'est sur nos rayons que vous viendrez la chercher. Les parents de M. Montandon,

madame Garisson et M. Franklin nous l'ont offerte en mémoire de lui. Ils y ont joint ses livres de science religieuse et d'histoire, des portraits de pasteurs, en gravures et en dessins, et, ce qui nous a surtout profondément touchés, un grand nombre de ses sermons manuscrits.

Ce présent considérable, dont vous apprécierez toute l'importance, n'a pas été le seul de l'exercice. Nos chroniques trimestrielles en font foi (1). Vous y retrouverez inscrits, parmi les noms de nos donateurs, ceux de madame la baronne de Neuflize, qui a renouvelé ses gracieuses libéralités de l'an dernier; de M. le pasteur Maulvault, un des plus constants amis de notre Bibliothèque; du comité de la Société Biblique de Paris, nous offrant des exemplaires des Livres saints en langues orientales et de nombreux rapports qui comblent nos lacunes; de M. Nyegaard, qui nous a rendu tant de services dans la recherche des thèses de Strasbourg et de Genève; de M. Alexandre De Lessert du Havre, dont nous enregistrons avec gratitude six envois successifs de livres, de gravures et de manuscrits.

A cette division des manuscrits notre collègue M. Henri Bordier a bien voulu apporter un document historique d'un haut intérêt. Il provient de la riche vente Fillon, dont notre Société s'abstient forcément, mais non sans regret, d'affronter les redoutables enchères. C'est le mémoire rédigé et signé par Duplessis-Mornay sur l'état des finances du roi de Navarre en 1588. Le fidèle conseiller expose à l'assemblée de la Rochelle, en 28 pages in-folio, tous les sacrifices que son maître a faits pour la cause; il énumère d'année en année, avec chiffres à l'appui,

(1) Donateurs de livres du 1er mai 1876 au 15 avril 1877 : ministère de l'Instruction publique, Commission des archives wallonnes, Faculté de Montauban, Société biblique protestante de Paris, MM. le pasteur Arnaud, pasteur Auzière, pasteur Bleynie, J. Bonnet, H. Bordier, Bourgeois, comte Delaborde, Fischbacher, Franklin, Froment, pasteur Frossard, Garelli, Germain, Grassart, Halphen, E. Hugues, W. Jackson, A. de Lessert, Lesens, W. Martin, pasteur Maulvault, pasteur Th. Monod, Nyegaard, Fr. Puaux, Rahlenbeck, Read, Ed. Reuss, Sayous, Schickler, Teissier, pasteur Zipperlen; mesdames Jules Duval, Garisson, Meynadier, baronne de Neuflize, Thuret, Mademoiselle L. Martin; comme auteurs : MM. le pasteur Abric-Encontre, pasteur Bonnefon, pasteur Dardier, Dareste, comte Delaborde, pasteur Eschenauer, Franklin, pasteur Frossard, Laugel, Marchegay, Menu, pasteur F. Monod, Nyegaard, Paillard, Pelletan, pasteur Recolin, E. Reuss, de Richemond, Sayous, Schmidt, pasteur Schulz, pasteur Tollin.

les emprunts, les biens engagés, les aliénations de domaines, s'élevant à un total de trois millions cent dix mille livres : « Le dit seigneur Roy s'est enfoncé de plus en plus et sans mesure; mais il est résolu de n'y espargner jusques à la chemise, pourveu qu'il puisse rachepter tant de pauvres Esglises qui gémissent soubs le joug imposé à leurs consciences. » Voilà, n'est-il pas vrai, Messieurs, des paroles huguenotes qui méritaient d'être conservées à l'histoire?

Il est, dans la Bibliothèque, une section que j'appellerais volontiers artistique. Elle a reçu plusieurs gravures : un très-énergique profil de Luther à l'âge de trente-neuf ans, de M. le comte de Beurnonville; une belle photographie agrandie de notre regretté collègue M. A. Coquerel fils, offert par sa veuve, présent d'autant plus précieux qu'il n'en existe pas d'épreuves en France, et deux tableaux anciens qui ornent la salle de lecture de la place Vendôme, n° 16.

L'allégorie sur la révocation de l'Édit de Nantes, que nous devons à la libéralité de M. Alfred André, est l'œuvre très-colorée, mais un peu étrange, du réfugié Louis Chéron. Il avait vu ses malheureux coreligionnaires forcés de s'expatrier et de transplanter à l'étranger les industries de la France. Nous étonnerons-nous que son indignation se soit donné un libre cours, et qu'il ait drapé sous de fantastiques attributs, empruntés à la mythologie et à l'histoire naturelle, l'aveugle monarque et ses implacables conseillers?

Il y a quelques semaines, dans une vente publique, l'attention des amateurs s'arrêtait sur la noble figure de Coligny, reproduite par un peintre italien du XVIe siècle. Œuvre d'art et page historique à la fois, où revivent, avec une grande finesse et une incontestable vérité, les traits austères mais expressifs de l'amiral, ce tableau présidera désormais à nos travaux, et c'est ainsi que nous voyons commencer le musée que plusieurs de nos amis no ont vivement engagés à fonder. Vous nous y aiderez, Messieurs. Des mains pieuses y déposeront plus tard une de ces chaires portatives où montait le pasteur proscrit,

entouré de fidèles qui, pour l'entendre, bravaient la prison perpétuelle ou les galères. Le *Bulletin* vous racontait jadis qu'à la mort d'un de ces forçats pour la foi, le gouverneur Vincent de Lusignan écrivait les lignes suivantes : « Le fils de François Fiales recevra la montre de son père décédé, emportant mon estime et mon regret. » Cette montre, conservée dans la famille comme une relique, MM. Maligne des Fonts du Pouzin et Alexandre Lombard, arrière-neveux du martyr, la placent sous la garde de notre Société, « héritière légitime », nous écrit M. le pasteur Ducros, « de tous nos souvenirs et de toutes nos gloires ».

Former un faisceau de tout ce qui, de près ou de loin, touche à l'histoire protestante, c'est là pour notre Société le labeur quotidien; mais elle a d'autres ambitions encore et, depuis 1867, elle s'est efforcée non-seulement de rassembler des matériaux, mais aussi d'en provoquer l'emploi en établissant des concours et en décernant des prix. Ses débuts dans cette voie avaient été singulièrement encourageants. Dès la première épreuve, onze mémoires sollicitaient ses suffrages; elle dut augmenter le prix pour le dédoubler et lui adjoindre deux mentions honorables : du deuxième concours est résulté l'ouvrage de M. Edm. Hugues, qui mérita plus tard les récompenses de l'Académie française. Le troisième proposait à l'étude une biographie de Théodore de Bèze : il n'a rien produit de sérieux, et nous avons le regret de constater que le concours à sujet indéterminé, clos le 31 décembre 1876, n'a pas non plus répondu à nos espérances. Quand nous nous reportons à la valeur de plusieurs des mémoires auxquels nous avons été forcés d'attribuer le second rang dans la lutte de 1868, il nous paraît impossible de couronner un des deux seuls manuscrits reçus cette année.

Où chercher la raison de ce double échec? La crise intime dont nos Églises souffrent si profondément, et qu'il serait puéril de méconnaître, absorberait-elle nos coreligionnaires dans

la douloureuse contemplation du présent, paralyserait-elle leur ardeur au travail comme trop souvent, hélas, elle menace de décourager leur charité chrétienne? ou plutôt cet insuccès ne serait-il pas une indication dont le comité devra tenir compte? Il se l'est demandé, non sans une certaine inquiétude et, après un débat approfondi, il s'est décidé à tenter une épreuve nouvelle. Nous maintenons le principe des concours à sujet prescrit d'avance et vous n'oubliez pas que c'est le 31 décembre 1877 qu'expire le délai pour la remise des mémoires sur *Agrippa d'Aubigné*. Quant aux concours où le choix du sujet est laissé aux auteurs, nos préférences se porteront toujours sur des travaux inédits, et nous demandons que ceux-là nous soient adressés anonymes; mais nous n'excluons plus les ouvrages imprimés, pourvu qu'ils aient paru dans l'intervalle d'un concours à l'autre. Quand il ne nous aura pas été donné de hâter par notre suffrage la publication d'un beau travail, il y aura là pour nous un moyen de contribuer au moins à sa diffusion. Parmi les sujets qui se recommandent aux chercheurs, laissez-nous insister sur ces monographies d'Églises particulières qui nous ont déjà fourni tant de renseignements utiles. Chacun de nos centres protestants devrait posséder son historien. Et, au moment où pour la première fois nous couronnons des ouvrages qu'on n'avait pas soumis à nos critiques, nous éprouvons le besoin de rendre hommage à la mémoire de M. P. Hugues, pasteur de cette église d'Anduze dont il a écrit l'histoire, collaborateur du *Bulletin* dont il plaida la cause parmi nos frères de Hollande et que, le 24 mars dernier, Dieu a fait entrer en son repos.

Puisque notre quatrième concours est demeuré stérile, le comité prend dès cette année une initiative qu'il espère vous voir approuver. Au lieu du prix de 800 francs, il décerne trois médailles : une de 500 francs à M. le pasteur Arnaud de Crest, pour son *Histoire des Protestants du Dauphiné*, parue au mois de juin et qui repose sur beaucoup de sources inédites; une médaille de 200 francs à M. Berthault, pour deux thè-

ses de doctorat passées en Sorbonne, et consacrées toutes deux à des illustrations protestantes, *Jacques Saurin et la prédication protestante*, *Mathurin Cordier et l'enseignement chez les premiers calvinistes*; une médaille de 200 francs à M. le pasteur Bonnefon, pour la biographie de *Benjamin Duplan*, gentilhomme d'Alais, député général du synode des Églises réformées de France (1688-1763).

Un autre ouvrage que nous ne couronnerons pas, puisqu'il se publie sous nos auspices, mais que nous ne cesserons de recommander à vos études, à vos souscriptions, à votre collaboration active, la 2e édition de la *France protestante* des frères Haag, va dans peu de jours s'augmenter d'un demi-volume. M. Henri Bordier nous a chargés de vous annoncer cette bonne nouvelle impatiemment attendue de tous ceux qui, dans le premier fascicule, ont constaté l'importance de l'œuvre entreprise par lui avec autant de science que de dévouement. Cette livraison termine le volume et conduit jusqu'au nom *Bazire*, dépassant un peu le tome premier de l'édition originale. Je n'aurai garde de l'analyser, de vous nommer même les familles encore subsistantes, telles que les Babut, Bacalan, Bacot, Baisselance, Barde, Barraud, Bastard, Bastie, Baudin, dont les ancêtres sont inscrits dans ces 1066 colonnes. Vous serez surpris en lisant l'article d'*Aubigné*, de tout ce que des recherches fructueuses ont permis à M. Bordier de nous révéler sur l'historien d'abord, et surtout sur son fils Constant, le père de madame de Maintenon, qui a sa place, elle aussi, par droit de naissance, non loin des familles qu'elle a contribué à expatrier. A l'article *Baudesson*, vous lirez avec émotion le dramatique récit emprunté aux mémoires inédits d'une de ces familles; à l'article *Bachelier*, une liste de douze cent soixante et un protestants condamnés à Bordeaux, de 1569 à 1571, fait suite à celle des accusés de Lyon en 1568, donnée dans la première partie. Mais il faudrait tout citer dans les pages si remplies que vous aurez bientôt sous les yeux, et qui apportent tant de lumières nouvelles à la biographie huguenote. Et à côté du travail livré à l'imprimeur, il y a déjà toute une prépa-

ration pour les volumes qui vont suivre, à des intervalles de moins en moins espacés.

Rendre à nos coreligionnaires la *France protestante* des frères Haag, depuis longtemps épuisée, et la leur donner agrandie, refondue, complétée par les découvertes récentes, c'est un devoir... Mais est-ce le seul de ce genre qui nous incombe? Le 5 novembre l'église de Nîmes célébrait la fête de la Réformation avec un éclat inaccoutumé, en reprenant possession d'un de ses temples, et le prédicateur, entraîné par la grandeur des souvenirs qu'évoque un semblable anniversaire, demandait à son vaste auditoire s'il connaissait « ce livre tragique, ce livre qui retrace avec une monotonie sublime la vaillance de nos martyrs, le *Martyrologe de Crespin.* » Ah! Messieurs, comment la plupart d'entre eux l'eussent-ils connu? où le trouve-t-on hors de quelques bibliothèques privilégiées? Et M. Viguié ajoutait, sous l'empire d'une conviction profonde: « On nous le rendra, ce livre; il faut bien qu'on le mette entre les mains du peuple protestant! » C'est un appel direct que votre Société entend de nouveau avec émotion, dans la pleine conscience de son devoir... Mais la réponse dépend encore moins d'elle que de vous et des Églises.

A Nîmes on ne s'est pas contenté de réclamer la réimpression de Crespin : on nous a fait un don de 400 francs en l'honneur de la fête de la Réformation, et nous nous empressons de rappeler également les abondantes collectes du Havre, de Reims, de Montpellier, de Rouen, de Cette, de Paris (Prédications de Saint-André), de Lyon, où les 100 francs votés par le consistoire ont été portés à 465 par le zèle de MM. de Cazenove et pasteur Schulz, frappant en notre faveur à bien des portes. L'Église Saint-Nicolas de Strasbourg ne nous a pas oubliés, l'Église française de Bâle nous a remis 65 francs, et, pour la première fois, l'Église française de Saint-Pétersbourg nous a prouvé son sympathique intérêt par une allocation de 50 roubles. Nous voudrions citer les 52 Églises donatrices, leurs noms (1)

(1) Aigues-Vives, Anduze, Aulas, Bâle, Bédarieux, Boulogne-sur-mer, Bourran, Caen, Castres, Caussade, Caveirac, Cette, Cherbourg, Durfort, Fontainebleau, Géné-

accompagneront ce rapport : toutes ont droit à notre reconnaissance. Il est telle obole que les épreuves occasionnées par le phylloxera nous font paraître doublement précieuse. Le total de ces offrandes, nous sommes heureux de le constater, est en augmentation sur les exercices précédents; mais, en dehors des abonnements au *Bulletin*, des 200 francs qu'on nous a remis en mémoire de M. le pasteur Montandon, 3500 francs de la collecte des Églises, et 3000 de la collecte à domicile à Paris, peuvent-ils suffire à notre développement?

Plus d'une fois déjà, nous inspirant de l'exemple donné par d'autres sociétés savantes, nous avions songé à mettre à exécution l'article 10 des Statuts qui porte : « Les membres du Comité peuvent s'adjoindre des *membres associés* avec voix consultative. » Nous pensons le moment venu d'offrir ce titre à ceux de nos amis qui voudraient, par une cotisation de 300 fr. une fois versés, nous aider d'une manière plus directe à assurer l'avenir de notre œuvre. Les *membres associés au Comité* seront spécialement convoqués dans toutes les circonstances importantes, ils auront droit à toutes nos publications, leurs noms seront conservés dans nos archives, ils recevront un Diplôme. Le produit de ces cotisations devra, de même que toute somme léguée à la Société, être placé de manière à constituer un capital inaliénable, sans lequel la reconnaissance d'utilité publique demeurerait pour nous un privilége stérile. Le premier diplôme de Membre associé au Comité sera remis à M. Froment, notre généreux donateur de l'an dernier.

Messieurs, nous avons besoin d'amis. Plus une institution s'affermit, plus s'étend le compte de ses années, et plus longue devient la douloureuse nomenclature des collaborateurs disparus. En nous reportant aux premières listes de nos membres, combien en est-il que nous ne retrouvons plus?... Et il est rare

rargues, Le Havre, Jonzac, La Calmette, Lunel, Lusignan, Lyon, Maubeuge, Mazamet, Montmeyran, Montpellier, Mouchamps, Nancy, Nantes, Nimes, Niort, Paris (St-André, l'Étoile, l'Oratoire), Périgueux, Perpignan, Quiévy, Réalmont, Reims, Rouen, St-Ambroix, St-Étienne, St-Hippolyte, St-Jean du Gard, St-Laurent du Cros, St-Pétersbourg, Saulzais, Strasbourg, Touland, Troyes, Valence, asile Lambrechts.

qu'on nous écrive, comme le faisait hier M. Alexandre De Lessert : « Je considère comme un devoir de remplacer sur la liste la parente que nous avons eu la douleur de perdre et de continuer nos vieilles traditions de famille par la souscription qu'elle avait l'habitude de vous verser. » — Et dans le sein même du Comité, combien de collègues n'ont point vu les progrès de cette œuvre si petite en 1852, mais déjà alors pour eux si grande d'espérances et de promesses ? Dans un jour comme celui-ci, oublierions-nous nos deuils ? Edouard Verny, Adolphe Monod, Christian Bartholmèss, Eugène Haag, Charles Weiss, Athanase Coquerel fils... C'étaient là tous des ouvriers de la première heure ; ils ont laissé leur trace ineffaçable dans notre Protestantisme français ; ils s'étaient fraternellement rencontrés pour en étudier, pour en faire connaître l'histoire. Deux autres de nos collègues, entrés plus tard au sein du Comité, MM. de Triqueti et Labouchère, sont présents aussi à notre pensée dans l'anniversaire solennel qu'il nous faut célébrer sans eux.

Ah ! croyez-le bien, en terminant ce premier quart de siècle, en voyant les vingt-cinq tomes du *Bulletin*, plus deux de *Mémoires*, les quinze mille volumes de la Bibliothèque, les relations nouées avec les grands établissements littéraires de l'étranger, les concours institués, la fête de la Réformation propagée dans les Églises, la reconnaissance d'utilité publique obtenue... nous sentons que le temps n'a pas été perdu, que l'œuvre n'a pas été vaine et nous en bénissons Dieu.

Mais nous regardons alors vers l'avenir, et l'œuvre accomplie semble peu de chose auprès de ce qui reste à faire. Que de lacunes dans nos annales, dans nos listes d'Églises et de ministres ; que de manuscrits à sauver, d'ouvrages à remettre à la disposition de tous ; que de recherches à faire à l'étranger, que d'études à encourager, que d'aide à donner à nos amis des départements souvent réduits à l'impossibilité de se déplacer. Et dans ce Paris, où la théologie protestante possédera bientôt, après une attente de trois siècles, ses chaires et sa légitime influence, quelle nécessité enfin d'avoir un centre librement et fraternel-

lement ouvert à tous les protestants... que dis-je, à tous ceux qui veulent s'instruire dans notre histoire ou dans notre foi! A l'instar de ces bibliothèques des États-Unis, dont un rapport récemment publié à Washington nous raconte les rapides développements, la nôtre, dans vingt-cinq ans d'ici, ne sera-t-elle plus soumise aux hasards d'une location, ne sera-t-elle plus exposée aux dangers de déplacements successifs? Unissez vos efforts, Messieurs; demandez à Dieu de répandre abondamment sur notre chère Église de France son esprit de concorde, de sacrifices et de paix, et, nous en avons la ferme conviction, le rêve que nous osons à peine caresser aujourd'hui, deviendra pour nos successeurs, et sans doute déjà pour beaucoup d'entre vous, l'heureuse et consolante réalité.

ÉTUDES HISTORIQUES

UN COMPLOT DES GUISES CONTRE JEANNE D'ALBRET 1563 (1).

Le 14 octobre 1562, le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, était atteint d'un coup d'arquebuse sous les murs de Rouen et le 17 novembre suivant, il succombait à sa blessure. Cette mort fit une grande impression, non à cause de la valeur propre de l'homme (qu'attendre en effet, d'un prince qui laissait échapper les meilleures occasions d'agir, qui, après avoir été le chef reconnu du calvinisme, expirait dans les rangs des catholiques en se déclarant luthérien?); mais à cause du rang élevé qu'il occupait. Antoine de Bourbon était le chef d'une branche collatérale de la famille royale, appelée à occuper le trône au cas très-probable où la branche régnante viendrait à s'éteindre. Deux fois déjà, en moins de trois quarts de siècle, la succession

(1) A ce morceau se trouve jointe une Note critique sur les sources, que nous réservons au prochain numéro du *Bulletin*. (*Réd.*)

directe avait manqué dans la maison de Valois, et, à la mort de Henri II, cette maison n'était représentée que par des enfants chétifs ou en bas-âge, circonstance qui était une cause immédiate de troubles et laissait entrevoir l'éventualité de la vacance du trône. Les Guises qui avaient profité de l'occasion pour s'emparer du pouvoir, en attendant le moment favorable pour mettre la main sur la royauté elle-même, tenaient les Valois entre leurs mains, et n'avaient pas d'adversaires plus redoutables et plus sérieux que les princes de Bourbon, défenseurs naturels des droits et des intérêts de la famille royale. Aussi avaient-ils songé de bonne heure à s'en défaire; et lors de la conjuration d'Amboise ils avaient hardiment demandé la tête du roi de Navarre et du prince de Condé. Sans les conseils de l'Hospital, et surtout sans les calculs de Catherine de Médicis, qui tenait aux Bourbons, uniquement pour les opposer aux Guises, la maison de Bourbon eût sans doute été exterminée dès 1560.

La mort d'Antoine de Bourbon, survenue deux ans plus tard, faisait donc à la famille royale une brèche très-sérieuse. On en jugea ainsi dès 1562, et nous, qui voyons dans le roi de Navarre la tige des Bourbons qui ont régné en France et dans d'autres contrées, nous nous rendons encore mieux compte de la gravité de cet événement. On la sentit si bien, que le plus jeune des trois frères, Charles de Bourbon, qui était prêtre et cardinal, eut par patriotisme ou par ambition la pensée de se marier. Il comprenait peut-être, il espérait que la couronne pourrait lui revenir un jour; il était en cela bien avisé, et l'on peut dire qu'il voyait de loin; car, quelque vingt ans plus tard, un parti voulait le porter au trône et le saluait même du nom de Charles X.

Ce qui causait l'inquiétude de la famille royale faisait la joie des Guises. Ils étaient débarrassés de l'aîné des Bourbons : mais c'était encore trop peu pour eux. Le roi de Navarre laissait une veuve, Jeanne d'Albret, femme d'un caractère fortement trempé, et deux enfants, une fille, Catherine, qui devint la duchesse de Bar, et surtout un fils, âgé de neuf ans seulement, mais qui

semblait appelé à de hautes destinées; en effet, il devint Henri IV et fut le père d'une longue suite de rois. Il importait grandement aux Guises que ce fils disparût et avec lui tout ce qui restait de la famille d'Antoine de Bourbon. Une occasion favorable à l'exécution de ce dessein ne tarda pas à se présenter.

Vers ce même temps, le roi d'Espagne Philippe II forma le projet de tourner ses forces contre les Mores du nord de l'Afrique. Il fit donc venir des soldats des différentes parties de ses vastes États, principalemeut d'Italie, où l'Espagne avait entretenu de grandes armées. Barcelone était leur lieu de rendez-vous et il s'y fit dès lors un grand rassemblement de troupes. Le duc François de Guise et son frère le cardinal de Lorraine pensèrent que cette circonstance favorisait l'accomplissement de leur vœu le plus cher. Si le roi d'Espagne y consentait, on détacherait des troupes réunies à Barcelone un corps de huit ou dix mille hommes qui gagneraient sans bruit les Pyrénées, les franchiraient et, suivant les défilés du comté de Foix, arriveraient à l'improviste à Pau, résidence des princes de Navarre, y surprendraient la reine et ses enfants et les enlèveraient pour les conduire secrètement en Espagne et les livrer à l'inquisition. Une fois entre les mains du sanglant tribunal, le sort de ces trois personnes eût été bientôt décidé. Jeanne d'Albret, dont l'hérésie était notoire et éclatante, eût été brûlée vive; quant aux deux enfants, on les eût plongés dans des cachots d'où ils ne seraient jamais sortis, et on n'eût plus entendu parler d'eux. Tel était le plan; il ne pouvait réussir qu'avec le concours du roi d'Espagne; mais son adhésion ne paraissait pas douteuse : fortifier les Guises et le parti catholique, ôter à la Réforme quelques-uns de ses chefs les plus éminents, soit dans le présent, soit dans l'avenir, avoir une fois de plus les mains dans les affaires de la France, affaiblir la maison royale et en faciliter l'extinction : c'étaient là des avantages que Philippe II savait apprécier et auxquels il ne pouvait demeurer insensible. Mais il y avait plus et mieux : on lui offrait de régler, à son profit et selon ses vœux, d'une manière définitive, la question pendante

entre les rois d'Espagne et les rois de France au sujet des provinces situées sur le versant septentrional des Pyrénées, principalement de celles qui faisaient partie du royaume de Navarre. Le Béarn et toute la partie française de la Navarre devaient être livrés à Philippe II pour prix de sa coopération; comment aurait-il pu la refuser?

Les Guises confièrent la négociation de cette délicate entreprise à un officier qui avait servi sur les frontières du Béarn, le capitaine Dimanche. Ils lui donnèrent leurs instructions et lui remirent des lettres et mémoires relatifs à cette affaire. La tâche du capitaine Dimanche était double : il devait premièrement s'assurer du concours des gentilshommes qui avaient des commandements dans le Midi, par exemple, des sieurs de Montluc, d'Escars, du vicomte d'Orthez, du gouverneur du château du Ha à Bordeaux, et même de certaines municipalités; il devait ensuite se rendre en Espagne et obtenir l'adhésion de Philippe II.

Le capitaine Dimanche commença par exécuter de la manière la plus satisfaisante la première partie de sa mission. Tous les personnages qu'il vit lui promirent leur concours, qui consistait à empêcher l'évasion des princes menacés et à donner aux troupes qui devaient les enlever toute l'aide qui pourrait être nécessaire. Le capitaine était à Bordeaux chez un de ses alliés, le commandant du château du Ha, et se disposait à passer en Espagne quand de graves nouvelles vinrent l'arrêter dans sa marche.

Le duc François de Guise avait été assassiné sous les murs d'Orléans, et la paix avait été conclue peu de temps après entre les deux partis. Pouvait-on donner suite à l'exécution du complot dont l'un des chefs n'existait plus, et quand l'état de guerre qui aurait pu paraître le motiver et l'excuser avait cessé? Le capitaine était en doute. Mais François de Guise se survivait dans son fils, enfant de treize ans, dont l'ambition devançait les années, et qui ne respirait que vengeance, meurtre et carnage. Le cardinal de Lorraine n'admettait pas que la paix pût être sérieusement accordée aux réformés. On résolut donc de pour-

suivre l'entreprise commencée, et le capitaine Dimanche reçut à Bordeaux des lettres confirmatives de celles qui lui avaient été remises dans le principe, avec de nouvelles lettres pour le duc d'Albe, lieutenant général des armées du roi d'Espagne.

En conséquence, l'émissaire des Guises partit de Bordeaux, entra dans la Péninsule, et se rendit tout d'abord à Alva, sur le Tormez, affluent du Duero, à 20 kilomètres de Salamanque, dans la province de ce nom, et dans l'ancien royaume de Léon, non loin de la frontière du Portugal. C'est là qu'était la résidence d'un des plus hauts dignitaires de l'Espagne, de Fernand Alvarès de Tolède, qui tenait du pays dont il était seigneur le titre de duc d'Albe, par lequel il est habituellement désigné. Ce personnage n'était pas encore arrivé alors à l'apogée de sa gloire : c'est un peu plus tard qu'il devait, dans la fameuse entrevue de Bayonne, suggérer à la cour de France l'idée de la Saint-Barthélemy, plus tard encore qu'il devait exercer aux Pays-Bas ce gouvernement de sept ans qui l'a rendu surtout célèbre, et pendant lequel il put se vanter d'avoir fait périr dix-huit mille personnes par la main du bourreau. Mais il était déjà très-connu par ses talents et ses succès militaires, par sa haute situation à la cour d'Espagne, par son attachement à la cause du catholicisme et sa haine de la réforme.

Le duc d'Albe, qui se trouvait en ce moment dans son château, avec un congé du roi d'Espagne, fit le meilleur accueil à l'envoyé des Guises, ses amis et ses alliés; il le retint chez lui plusieurs jours, approuva fort l'entreprise que le capitaine était chargé de négocier et lui remit des lettres pour le roi son souverain; en même temps il écrivait directement à don Frances de Alva, qui devait être l'introducteur de l'émissaire français auprès de Philippe II.

Satisfait d'un si heureux début, le capitaine Dimanche partit d'Alva de Tormez, afin d'aller trouver le roi d'Espagne qui était alors à Monçon pour la tenue des états du Parlement, ou, comme disent les Espagnols, des *Cortès* d'Aragon. L'Aragon avec la Catalogne et le royaume de Valence, formait encore une sorte

d'État à part, qui avait sa constitution propre et indépendante. Le despotisme de Philippe II ne pouvait pas s'accommoder d'une semblable organisation, et il eut soin de la briser; mais alors elle existait encore, et c'est ce qui le retenait à Monçon, lieu ordinaire de la réunion des Cortès aragonaises. Monçon est situé dans la province de Huesça qui touche aux Pyrénées, à l'est de la Péninsule. Pour se rendre d'Alva de Tormez à Monçon, le capitaine Dimanche était donc obligé de traverser l'Espagne de l'ouest à l'est; Madrid se trouvait sur son passage. Là, dans cette ville qui commençait à être ce qu'elle est restée depuis, la capitale de l'Espagne, le capitaine Dimanche fut arrêté dans son beau zèle pour le service des Guises; il tomba malade. Atteint d'une forte fièvre, souffrant et isolé dans une mauvaise hôtellerie, il s'informa s'il n'y avait point quelque Français dans le voisinage. C'était alors un vrai hasard de rencontrer des compatriotes en pays étranger. Mais la reine était une princesse française; elle était venue en Espagne avec une suite nombreuse de gens de sa nation, et le capitaine pouvait raisonnablement avoir l'espoir de rencontrer quelqu'un qui appartînt à la reine. Il se trouva précisément qu'un valet de chambre de Sa Majesté, doreur de son métier, Anne Vespier, de Nérac, demeurait non loin de là. Il se rendit à l'appel du capitaine, le visita, lui témoigna le plus vif intérêt, le fit même transporter chez lui et soigner par le médecin et l'apothicaire de la reine. Le capitaine ainsi choyé ne tarda pas à recouvrer la santé; et l'amitié la plus étroite naquit entre ces deux hommes qui, aux autres raisons qu'ils avaient d'être liés l'un avec l'autre, ajoutaient celle de s'être mutuellement reconnus pour bons catholiques.

Une fois rétabli, le capitaine Dimanche se mit en devoir d'aller trouver le roi d'Espagne à Monçon. En prenant congé de son bienfaiteur, il le remercia de ses bons soins, et lui dit entre autres choses que le duc de Guise saurait très-bien reconnaître le service signalé rendu à l'un de ses messagers. Ce nom de Guise éveilla l'attention de Vespier. Flaira-t-il quelque perfidie, ou sa curiosité fut-elle simplement excitée? Toujours est-il qu'il

pressa le capitaine sur ce point et tâcha de savoir à quelle intention les Guises l'avaient envoyé en Espagne. Le capitaine Dimanche, plein de confiance, n'hésita pas à lui expliquer le motif de sa venue; il raconta sa visite au duc d'Albe, et affirma que dans deux mois la reine de Navarre et ses enfants seraient enlevés, conduits en Espagne et livrés à l'inquisition. Il alla même jusqu'à lui montrer les lettres dont il était porteur. Vespier crut comprendre que le capitaine espérait son appui et cherchait à l'engager dans son entreprise; il manifesta le désir de savoir par quels moyens on se flattait d'arriver au but proposé. Alors l'envoyé des Guises expliqua tous les détails du plan de campagne, et comment les forces militaires du roi d'Espagne et celles du midi de la France devaient concourir à l'exécution du complot tramé contre la veuve et les enfants d'Antoine de Bourbon.

Vespier resta confondu de la perversité des Guises. Non-seulement il était Français, mais il était né sujet du roi de Navarre et avait la prétention d'être un loyal et fidèle sujet. Il résolut donc de faire échouer, autant qu'il était en lui, l'attentat médité contre ses maîtres, et, sans perdre de temps, alla trouver « un de ses intimes amis » qui n'était pas moins que le précepteur et le grand aumônier de la reine, lui raconta ce qu'il venait d'apprendre et lui fit partager son indignation.

Cette intimité du valet de chambre et du grand aumônier nous surprend quelque peu; mais elle nous étonne encore moins que l'accord et l'empressement avec lesquels les deux amis, incontestablement bons catholiques, et appartenant presque à la maison de Philippe II, s'efforcèrent de traverser un projet qui devait nécessairement plaire au roi d'Espagne, et de sauver des princes qu'on ne pouvait pas considérer autrement que comme l'appui et l'espoir de la réforme en France. Tous deux se hâtèrent d'aller trouver la reine pour lui faire la confidence des faits dont la connaissance était venue jusqu'à eux.

Vespier raconta de point en point tout ce qu'il avait appris de la bouche du capitaine Dimanche. La reine, en l'entendant, fut dans une émotion extrême, et se tournant vers le grand

aumônier, elle s'écria, les larmes aux yeux : « A Dieu ne plaise, mon maître, que cette méchanceté advienne! » Et aussitôt ces trois personnages se concertèrent sur les meilleurs moyens à employer pour déjouer les manœuvres de l'envoyé des Guises.

Puisque c'est à l'intervention de la reine d'Espagne et de quelques personnes de sa suite qu'est dû l'insuccès final de la mission du capitaine Dimanche, il nous semble à propos de dire ici quelques mots de cette princesse.

Élisabeth de Valois, que les Espagnols appellent (*Isabella de la paz y de bondad*, Isabelle de la paix et de la bonté), était l'aînée des filles de Henri II et de Catherine de Médicis, et la troisième femme de Philippe II, déjà veuf de Marie de Portugal, puis de Marie Tudor, reine d'Angleterre. Lors des premières négociations du traité de Cateau-Cambrésis, suivant l'usage de marier les princes pour réconcilier les peuples, il fut dit tout d'abord qu'Élisabeth épouserait don Carlos, fils de Philippe II et de Marie de Portugal, et futur roi des Espagnes: car Marie Tudor vivait encore; mais elle vint à mourir au cours des négociations, et Philippe II, devenu veuf pour la seconde fois, sans plus se soucier de ce qui avait été convenu au sujet d'Élisabeth, « en coupa l'herbe sous le pied à son fils, comme dit Brantôme, et la prit pour lui, commençant cette charité par soi-même ». On assure que don Carlos ne pardonna pas à son père de lui avoir ôté la femme qu'on lui avait promise, et que ce fut une des causes de leur grave et tragique mésintelligence. On ajoute qu'Élisabeth ne fut guère plus satisfaite de passer ainsi du fils au père, et que, lorsque après avoir été épousée fictivement à Notre-Dame de Paris par le duc d'Albe, représentant de Philippe II, elle fut amenée en Espagne et se trouva pour la première fois en présence de son mari, elle le regarda si fixement qu'il en fut courroucé et l'apostropha par ces paroles : « *Que mirais si tengo canas*, Que regardez-vous, si j'ai des cheveux blancs? » Philippe II avait alors trente-trois ans. Élisabeth, qui en avait à peine quinze, ne fut reine que peu d'années; elle mourut « au plus

beau et plaisant avril de son âge, » dit encore Brantôme, n'ayant que vingt-deux ans. Elle laissait deux filles, dont l'aînée fut cette infante Isabelle Claire-Eugénie, dont Philippe II se servit pour augmenter les troubles de la France, en prétendant la faire monter sur le trône au mépris de la loi salique et la marier avec un Guise, le fils du Balafré (celui qu'on appelait le Petit Guisard) à défaut d'un archiduc autrichien; mais Élisabeth n'eut point de part à ces menées pratiquées longtemps après sa mort. Elle était restée attachée au pays de sa naissance, et l'horreur que lui inspirait un attentat contre la famille royale, même contre des collatéraux de la branche régnante, s'explique tout naturellement. D'ailleurs c'était Antoine de Bourbon qui, lors de son mariage, l'avait accompagnée jusqu'à la frontière pour la remettre aux envoyés du roi d'Espagne et qui, par conséquent, l'avait pour ainsi dire conduite au trône qu'elle devait partager avec le plus puissant monarque du siècle. Quoique ce trône, qui fit sa grandeur, ne l'ait pas rendue heureuse, le rôle joué dans cette circonstance par le prince dont la veuve et les enfants étaient l'objet d'un odieux complot devait lui avoir laissé le plus doux et le plus agréable souvenir. D'après le document qui nous sert de guide, Élisabeth « aimait uniquement la reine de Navarre. » En voyant la chaleur avec laquelle elle embrasse la cause d'une princesse dont les convictions religieuses étaient si connues, on se demande si la reine d'Espagne n'avait pas le souvenir lointain d'avoir été gagnée elle-même à l'Évangile. On sait quelle influence la Réforme avait exercée à la cour de François Ier et de Henri II et comme il s'en fallut de peu qu'elle ne s'y implantât tout à fait. La sœur d'Élisabeth, Marguerite, nous raconte comment, lors du colloque de Poissy, « toute la cour était infectée d'hérésie, » comment « son frère d'Anjou, » plus tard Henri III, qui « n'avait pu éviter l'impression de la malheureuse huguenoterie, lui criait sans cesse de changer de religion, jetant souvent ses livres dans le feu et lui donnant en place des psalmes et des prières huguenotes. » Élisabeth à ce moment n'était plus en

France; mais le mouvement qui se dessinait alors datait de loin, et elle avait pu en sentir les effets. Ce n'est pas qu'elle ait jamais fait acte de protestantisme; on la représente, au contraire, comme fort attachée à toutes les pratiques extérieures du catholicisme, et il n'en pouvait être autrement à la cour de Philippe II. Mais qui peut dire toutes les contraintes qu'elle a dû s'imposer dans le milieu où l'avaient placée les exigences de la politique?

Qui était ce précepteur grand-aumônier si bien instruit de ses sentiments et qu'elle appelait « son maître? » C'était un Français, sans aucun doute. Notre document ne le nomme pas et dit seulement qu'il était « très-affectionné serviteur du feu roi et reine de Navarre. » Mais Brantôme nous dit, en parlant d'Élisabeth : « Elle avait un beau savoir, comme la reine sa mère l'avait bien fait étudier par M. de Saint-Étienne, son précepteur, qu'elle a toujours aimé et respecté jusqu'à sa mort. » Selon toutes les apparences, le précepteur grand aumônier n'était autre que M. de Saint-Étienne; la reine l'aurait amené ou fait venir auprès d'elle en Espagne.

Nos trois personnages, la reine, son précepteur et son valet de chambre, parfaitement d'accord sur la nécessité de traverser les perfides desseins des Guises, convinrent d'écrire chacun des lettres d'avertissement. La reine écrivit à Catherine de Médicis sa mère et à Charles IX son frère pour les aviser de la conspiration qu'elle avait découverte et les engager à faire ce qu'exigeaient les circonstances. Le grand aumônier écrivit à l'ambassadeur de la cour de France, près le roi d'Espagne, M. de Saint-Sulpice, pour lui exprimer le désir qu'avait la reine de faire échouer le complot formé par les Guises contre Jeanne d'Albret. Enfin, Vespier écrivit au même personnage pour lui révéler le plan des conspirateurs et les moyens dont ils comptaient faire usage; il ajoutait à ces détails le signalement du capitaine Dimanche et toutes les indications qui pouvaient servir à le faire reconnaître, ayant soin de s'enquérir de lui où il logerait à la cour et quel costume il porterait. Les lettres une fois

écrites furent confiées à un valet du grand aumônier, Basque de naissance, et par conséquent bon marcheur, qui fit si bien ses diligences qu'il arriva à Monçon un jour avant le capitaine Dimanche. Quand l'émissaire des Guises fit son entrée dans la ville où résidait le roi, il était annoncé et attendu, et put être observé et surveillé avec soin.

A peine arrivé, le capitaine Dimanche obtint une audience du roi d'Espagne ; plusieurs entrevues se succédèrent ; elles avaient toujours lieu de nuit. Don Frances de Alva était l'introducteur du capitaine et fut plus tard récompensé de ses bons offices par la charge d'agent de France et même par celle d'ambassadeur auprès du roi Charles IX, que lui confia Philippe II.

Saint-Sulpice n'avait pas manqué de suivre toutes les menées du capitaine. Quand il eut bien observé ce qui se passait et reconnu que les faits concordaient avec les renseignements qui lui avaient été communiqués au nom de la reine d'Espagne, il s'empressa d'agir et expédia en France son secrétaire, appelé Rouleau. Il lui remit les lettres de la reine d'Espagne pour la cour de France avec ordre de les remettre en mains propres, et le chargea en même temps d'avertir la reine de Navarre, afin qu'elle se mît en garde contre ses ennemis.

Rouleau partit aussitôt, entra en France, et s'arrêta à Bayonne. Là, le vicomte d'Orthez essaya de lui faire dire le motif de son voyage. Mais Rouleau sut garder son secret, et, dès qu'il fut seul, il écrivit à Jeanne d'Albret pour l'informer des dangers qui la menaçaient. La lettre fut portée à Pau par un homme sûr et parvint à destination ; seulement on ne nous dit pas ce que fit la reine de Navarre. Quitta-t-elle sa capitale pour se retirer dans un lieu moins exposé aux attaques de ses ennemis, ou fit-elle des préparatifs de défense en réunissant des troupes et armant ses forteresses? Toujours est-il qu'elle fut avertie et se mit à couvert.

Rouleau, continuant sa marche, arriva à Paris, vit Catherine de Médicis et lui remit les lettres de la reine d'Espagne. Catherine de Médicis parut fort surprise, refusa de croire à la réalité

de ce complot, et prétendit que sa fille avait été induite en erreur ; mais Rouleau lui donna des détails si précis et confirma si bien, par le récit de ce qu'il avait vu de ses yeux à Monçon, les renseignements fournis par Vespier, que le reine mère dut se rendre et fit appeler le premier secrétaire d'État, M. de l'Aubépine, en présence duquel Rouleau réitéra l'exposé du complot dont les Guises étaient les chefs, dont Jeanne d'Albret et ses enfants devaient être les victimes.

Le résultat de cette conférence entre Catherine de Médicis, de l'Aubépine et Rouleau, eût dû être l'arrestation du capitaine Dimanche, la saisie et l'examen de tous ses papiers, et une enquête pour arriver à la preuve du complot dont il avait reçu la confidence et qu'il avait mission de faire réussir. Il n'en fut rien. Averti que tout était découvert, il revint d'Espagne à Paris par des chemins détournés, se cacha pendant dix ou douze jours dans l'hôtel de Guise et ne quitta cette retraite que pour se réfugier dans une autre, le monastère des Bonshommes, près le bois de Boulogne. Ces bonshommes étaient des Minimes qui avaient un couvent à Chaillot, ou pour mieux dire, à Nigeon, près Chaillot, près Paris. Le capitaine Dimanche fit oublier là son infructueuse tentative et les desseins criminels des Guises.

L'impunité de cette audacieuse entreprise avait été prévue par le connétable de Montmorency; car, ayant reçu de Rouleau communication de l'affaire, il s'écria : « Puisque M. de l'Aubespine le sait, le compagnon sera sauvé ; il n'en faut plus parler. » En effet, tout se passa comme l'avait annoncé le connétable, le compagnon fut sauvé et l'on n'en parla plus. Si le capitaine Dimanche ne fut pas poursuivi et put s'en aller librement, sauf à se cacher pendant quelques jours, ce fut, selon notre document, parce que la corruption des pensions d'Espagne était déjà entrée dans le conseil. » Il est constant que Philippe II répandit l'or à pleines mains en France pendant les règnes des derniers Valois, et que ce moyen lui servit puissamment pour entretenir la guerre civile et mettre le royaume dans la confusion. Cependant, même en admettant l'incorruptibilité de l'Aubespine, on

serait amené à conclure que le résultat final devait être ce que nous voyons qu'il fut. En cherchant à approfondir l'affaire, Catherine de Médicis se serait mise dans la nécessité de frapper de trop grands coups, de prendre un parti trop énergique, une attitude trop caractérisée. Son plan devait être d'ensevelir dans l'oubli un complot avorté. Les termes de notre document donnent à entendre qu'elle connaissait ou pouvait connaître la tentative des Guises. Il est difficile, en effet, de croire qu'elle l'ignorât complétement; mais peut-être bien qu'en ayant connaissance, se réjouit-elle de lavoir déjouée. Du reste, qu'elle y eût été absolument étrangère ou qu'elle en eût été complice, son attitude devait être la même en présence du dénoûment. Si le complot avait réussi, elle eût cherché à en tirer le meilleur parti possible; du moment qu'il avait échoué, son unique pensée devait être de le faire oublier. Et c'est probablement ce qui est cause que l'histoire a presque négligé ce dessein ténébreux qui n'a pas réussi. Mais, lorsque l'on songe aux conséquences qu'aurait eues le succès de ce complot, quand on voit les Guises qui se sont forgé une généalogie faisant remonter leur famille jusqu'à Charlemagne, s'attaquer avec une haine assurément très-intelligente, ou admirablement instinctive, à la royauté française, et chercher à détruire dans son germe la famille qui, malgré des fautes déplorables et durement expiées, devait l'élever à son plus haut degré de gloire, on est amené à faire bien des réflexions sur la marche des événements de ce monde, et surtout on est disposé à croire que rien ne doit rester caché, que l'insuccès d'un projet n'est pas une raison de le laisser demeurer inconnu, et qu'il vaut la peine de tirer de l'oubli, pour la reproduire avec la physionomie qui lui appartient, la tentative audacieuse par laquelle les grands auteurs des maux de la monarchie à la fin du XVIe siècle ont cherché à perdre dès son enfance celui qui devait en être le principal réparateur.

LE DERNIER PROCÈS POUR CAUSE DE RELIGION AU XVIII[e] SIÈCLE.

LE PASTEUR P. MORDANT ET LE PARLEMENT DE ROUEN.

(D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS.)

Depuis de longues années, par leur énergique constance, par leurs souffrances, les protestants avaient rendu impossible l'exécution de ces lois draconiennes qui avaient frappé si cruellement leurs pères. Le cri d'épouvante et d'universelle réprobation qui s'était élevé devant l'échafaud de Rochette, des frères de Grenier, devant l'assassinat juridique de Calas, avait arrêté la main des persécuteurs. Aussi, dans nos provinces méridionales, les réformés s'assemblaient sans crainte au désert, et si ces lois restaient toujours menaçantes, du moins la tour de Constance était déserte, et ses confesseurs ne ramaient plus sur les galères du roy.

Un jeune pasteur de Nîmes, qui devait honorer notre Église par un long ministère de charité et de dévouement, Olivier Desmont, venait de publier en 1781 un recueil de sermons prêchés devant ces nobles assemblées. C'était là un de ces signes du temps que remarquaient avec une reconnaissance profonde, ceux qui se souvenaient que, depuis près d'un siècle, la chaire protestante était demeurée silencieuse, après avoir été illustrée par les Claude, les Daillé, les Lefaucheur, les Drelincourt. Les derniers discours prêchés en France avaient été en effet ceux de Brousson, le plus noble de nos martyrs, et pendant ces longues années de misères la manne mystique du désert que reproduisaient ces sermons, prononcés dans les déserts et les cavernes durant les ténèbres de la nuit et de l'affliction, des années 1689 à 1693, avait été la vraie nourriture spirituelle des fidèles.

En donnant son recueil aux Églises, Olivier Desmont écrivait : « Depuis la Révocation de l'édit de Nantes, des protestants de France n'ont point vu jusqu'à aujourd'hui de sermons imprimés qui ayent été prêchés parmi eux ; cette nouveauté doit les réjouir (1). » Par ces marques si visibles d'un changement profond dans les esprits, les réformés pres-

(1) *Discours moraux ou sermons sur divers textes de l'Écriture-Sainte*, par M. Olivier Desmont, pasteur à Nîmes, à la Haie, aux dépens de l'auteur, MDCCLXXXI.

sentaient le triomphe prochain d'une cause qui ne pouvait périr, et ces espérances grandissaient encore, alors qu'ils voyaient un homme dont le nom était entouré de la plus juste popularité, Lafayette, venir à Nîmes, en 1784, pour voir le patriarche du désert, Paul Rabaut, afin de s'entendre avec lui sur les meilleurs moyens d'abroger les lois iniques qui pesaient sur les protestants. Au moment même où l'on pouvait prévoir la fin de ces longues persécutions, elles se renouvelèrent avec une intensité qui put faire redouter le retour des temps malheureux qui suivirent la Révocation. Mais le théâtre de la lutte fut changé, et ce fut en Normandie, de 1780 à 1790, que les protestants eurent à souffrir de nombreuses vexations.

Dans son excellent ouvrage sur le protestantisme en Normandie, M. Francis Waddington, enlevé trop tôt aux études historiques, avait déjà signalé le fait de cette persécution. Nous pouvons aujourd'hui, grâce à l'obligeance du savant éditeur de l'*Histoire de la persécution faite à l'Église de Rouen*, compléter le récit de ces événements. M. Lesens a bien voulu nous confier un dossier important de pièces relatives aux persécutions éprouvées par les réformés du pays de Caux depuis 1780 à 1790, et au procès criminel intenté au pasteur Mordant (1).

Il nous a paru intéressant, à l'aide de ces précieux documents, de refaire l'histoire de ces dernières luttes qu'eut à soutenir notre Église avant d'obtenir la liberté de conscience. Sans doute, l'époque héroïque de la réforme est passée, et le temps des grandes souffrances n'est plus; mais cependant il ne saurait être indifférent de laisser dans l'oubli les noms des derniers persécutés de cette Église, qui a fourni des milliers et des milliers à cette glorieuse armée, que dans la lumière de la prophétie l'apôtre voyait revenir de la grande tribulation. Dans son martyrologe à peine fermé, elle inscrira les noms du pauvre paysan Hebert qui pleure son fils enlevé, du travailleur qui ne peut obtenir l'eau du baptême pour son enfant, du pasteur Mordant et de son ami Couturier, décrétés de prise de corps à la veille de la révolution. Avons-nous besoin de dire que l'intérêt de ces quelques pages s'expliquera surtout par le fait du procès intenté par le parlement de Rouen à un pasteur coupable d'avoir béni un mariage

(1) Le dossier, qui fait partie des archives du consistoire de Rouen, comprend 29 pièces, dont 7 ont trait aux persécutions éprouvées par les protestants du pays de Caux et les 22 autres ont rapport au procès de Mordant. Ce sont pour la plupart des copies d'actes originaux de la main même du pasteur de Rouen.

mixte, et si on ne nous voit négliger aucuns détails, qu'on ne s'en étonne point : ils ont pour nous cette importance qui s'attache toujours à une grande cause noblement défendue.

Les églises de Normandie, dispersées à la suite de la Révocation, s'étaient relevées pendant les années qui suivirent cette triste époque. On les avait cruellement frappées, mais sans pouvoir les faire disparaître. Le parlement de Normandie renouvelait avec fidélité les arrêts qui défendaient aux religionnaires la vente de leurs biens, puis le silence se faisait, troublé de temps à autre par les cris de désespoir de quelques parents en voyant leurs enfants enlevés et jetés aux Nouvelles Catholiques.

En 1763, à la suite du terrible incendie qui avait ravagé Bolbec, une lettre de cachet venait frapper une mère restée veuve, en lui enlevant ses deux enfants, Anne-Elisabeth et Marie-Suzanne de Bray. « Sire, disaient les protestants de Bolbec dans une touchante supplique, Votre Majesté a désiré que nous rebâtissions nos maisons incendiées; nous y employons le peu que nous avons réchappé de notre désastre, plusieurs sont commencées; mais, Sire, que nous servira de les faire construire, si nous ne sommes point sûrs de les pouvoir habiter avec nos familles, dès qu'un ennemi voudra nous susciter une affaire et nous forcer à les abandonner (1)? »

Près de vingt ans s'étaient écoulés depuis ces événements; les protestants malgré l'isolement dans lequel les jetaient les lois de leur patrie, exerçaient cependant une influence considérable. Éloignés de toutes les places dont l'État dispose, ne pouvant aspirer à aucune charge, ils s'étaient consacrés entièrement à l'industrie et au commerce, doublement récompensés par l'indépendance que leur assurait une fortune vaillamment conquise, et par le privilége qu'ils avaient de pouvoir donner du travail à ceux de leurs coreligionnaires dont la position était humble et difficile. Pendant de nombreuses années laissés à eux-mêmes, sans pasteurs, ils avaient, avec cette fidélité qui honore le caractère protestant, maintenu le culte en se réunissant dans quelques pauvres chaumières, ou dans des carrières abandonnées (2).

(1) Muret, *A travers champs*, II, 331.
(2) L'une d'elles était à Saint-Jean-de-Neuville, l'autre au Valasse, propriété de M. A. Fauquet, près de Bolbec.

Le protestantisme s'était maintenu malgré les persécutions dans le pays de Caux, et il semble que les Églises aient été protégées par leur éloignement des grands centres. Dans les riches campagnes de la haute Normandie, dans les étroites vallées qui descendent des plateaux vers la Seine, on comptait de nombreuses familles protestantes, derniers débris de ces grandes Églises qui formaient le colloque de Normandie. Les centres les plus importants étaient alors comme ils le sont aujourd'hui, si nous en exceptons le Havre, Bolbec et ses nombreuses annexes, Luneray et les villages qui en dépendent, Rouen et ses faubourgs. Les réformés y vivaient paisibles; depuis près de quatre années, le jeune pasteur Mordant, avec un zèle infatigable, se transportant d'Église en Église, leur prodiguait les soins de son ministère, lorsque cette tranquillité fut troublée par l'intolérance de quelques prêtres qui voulurent faire revivre contre les protestants tous les odieux arrêts des règnes précédents.

En 1783, un jeune enfant de onze ans, fils de Jean Hebert, humble journalier de la paroisse de Mélamare, était enlevé le 29 avril à minuit et demi de la demeure de son père, par quatre cavaliers de la maréchaussée de Saint-Romain, sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu. Le curé de Mélamare avait reçu ce jeune enfant quelque temps auparavant, et par des promesses doucereuses l'avait engagé à demeurer avec lui; mais la mère avait réclamé avec tant d'insistance qu'il avait été obligé de le lui rendre, mais ce n'était que pour le lui ravir plus tard, au nom de cet odieux arrêt, du 17 juin 1681, qui portait que les enfants de la R. P. R. pourraient se convertir dès l'âge de sept ans. Est-il besoinde parler de la douleur des pauvres parents; « déjà, dit la supplique d'Hebert à M. le comte de Vergenne, dans tout le pays de Caux, les mères effrayées de proche en proche sont dans des transes cruelles, elles frémissent d'avance en envisageant pour elles et leur postérité, la perspective horrible des maux que leurs pères ont soufferts (1). »

Mais ces appréhensions, loin de se calmer, allaient grandir encore car la persécution éclata avec violence dans les Églises de Luneray, de Dieppe et de Bolbec. Le curé de Luneray était un homme aux convictions ardentes et qui poussait à l'extrême son désir de combattre l'hérésie. Il avait montré ce dont il était capable en faisant exhumer de pauvres enfants, et par cette froide barbarie il avait porté

(1) *Bulletin*, 1876, 415.

l'effroi dans le cœur de tous les protestants du pays. A la suite de l'emprisonnement pour cause de religion d'un nommé Lardant, plusieurs familles quittèrent la France pour se réfugier en Angleterre, et la situation s'aggrava de telle manière, que les réformés durent adresser suppliques sur suppliques au procureur général du parlement, comme à l'intendant de la généralité de Rouen (1).

En 1784, un gentilhomme protestant, M. d'Angeville, mourait à Lintot, petite commune des environs de Bolbec, et son cadavre était insulté par une foule ameutée et sa tombe remplie d'une grêle de pierres, spectacle qui pénétrait de douleur et d'indignation la famille, comme les nombreux protestants de ces contrées.

Les quelques réformés qui se réunissaient loin de la ville de Bolbec afin de célébrer un culte de famille, voyaient ces humbles dévotions troublées par les prêtres qui venaient leur intimer l'ordre de les suspendre. Rien n'échappait à cette sévère inquisition du clergé, et deux femmes de Bolbec, qui recevaient quelques enfants en bas âge pendant que leurs parents étaient occupés aux fabriques, recevaient l'ordre de fermer ce qu'une surveillance jalouse appelait des écoles. Ajoutez à cela que le principal du collége de Bolbec avait reçu l'ordre formel de n'admettre aucun élève protestant; devant cette persécution qui les atteignait dans leurs plus chères affections, les protestants du pays de Caux firent entendre un cri de douleur.

« Cette longue suite de malheurs, disent-ils, ces accusations, ces menaces, ces ordres continuels, sous un gouvernement aussi sage, aussi éclairé, jettent les suppliants dans des inquiétudes qu'il serait impossible d'exprimer. Ils croyent apercevoir les anciennes contraintes et se voient privés de pouvoir adresser leurs vœux au ciel. Ils avaient d'autant moins lieu de s'attendre à cette privation, que Sa Majesté accorde une tolérance tacite à leurs frères des provinces méridionales. Les suppliants seront-ils donc les seuls malheureux?

« C'est ainsi, ajoutaient-ils, que des hommes intolérants, peu éclairés et conduits par le fanatisme, ce monstre destructeur de toute société, osent dans le siècle de la raison abuser de l'autorité qui leur est confiée sous un gouvernement doux et humain (2). »

Les humbles maisons de prière furent ainsi fermées dans la haute

(1) Pièces 1, 3, 4, 5.
(2) Pièce n° 5, Requête des protestants de Bolbec à M. l'intendant de la généralité de Rouen.

Normandie, grâce à la sollicitation du clergé, et leurs propriétaires, M. Neel à Luneray, M. Jacques Legriel à Dieppe, reçurent l'ordre de ne plus y recevoir leurs coreligionnaires.

Ces hommes honorables, qui jouissaient d'une grande influence autant par leur caractère que par leur position, aimaient à réunir leurs familles comme leurs ouvriers, pour se mettre sous la protection de Dieu, et puiser dans un culte en esprit et en vérité, les forces qui sont nécessaires pour accomplir dignement la tâche de chaque jour. « L'orage, dit une autre pétition, s'étendit plus loin encore, et à Bolbec, où il se trouve une douzaine de manufactures d'imprimerie en indiennes, onze de ces manufactures sont tenues par des maîtres protestants, et cependant ces citoyens utiles reçurent l'ordre de cesser leurs assemblées religieuses. »

Ce ne fut que plus tard que cette liberté leur fut rendue, mais encore devaient-ils user de précautions infinies; car un arrêté du consistoire de Bolbec (1) enjoint aux directeurs des maisons de société, ainsi appelait-on tous ceux qui ouvraient leurs demeures aux fidèles, de prier toute personne étrangère qui se présenterait pour assister au culte de se retirer en leur rappelant que ce lieu n'était pas public.

On sait avec quels transports de joie fut accueillie la publication de l'édit de tolérance (1787). Les auteurs contemporains ont raconté mille scènes touchantes auxquelles donna lieu cette justice rendue aux réformés d'une manière si tardive et si incomplète. Ils crurent que désormais leurs souffrances étaient finies, mais ils avaient oublié qu'aux persécutions brutales de la force, peuvent succéder les persécutions administratives qu'autorise l'explication tourmentée des textes de loi.

C'est ainsi que Michel Boulen, fabricant de Saint-Pierre-le-Vigier, se voit contraint de faire baptiser son enfant par un prêtre au mépris de l'art. 25 de l'édit; s'agissait-il de payer les droits, suivant les tarifs mentionnés à l'édit, les protestants du pays de Caux se voient victimes d'exactions inouïes et contraints de protester énergiquement. Un prosélyte protestant, enfin, ne peut faire enregistrer son mariage, les lois ne parlant que des non-catholiques, et cependant si inattendues que fussent de pareilles rigueurs, elles devaient être dépassées

(1) Registre du Consistoire de Bolbec, 6 octobre 1788.

bientôt par un acte éclatant de persécution qui allait frapper Pierre Mordant, ce zélé pasteur de Rouen (1).

Le parlement de Normandie n'avait pas enregistré sans protestations l'édit de 1787, et même il avait donné la mesure de cette résistance, en faisant ouvertement imprimer à la suite de l'édit certaines conclusions qu'il se proposait de maintenir et de faire appliquer dans les bailliages et siéges du ressort. Après la mention faite des nouveaux arrêts, il était ajouté : « Toutefois il sera ordonné que l'édit du mois 1680, enregistré en la cour le 7 juillet suivant, portant défenses aux catholiques de changer de religion sous quelque prétexte et considération que ce soit; ensemble l'édit du mois de novembre 1680 registré en la cour le 12 décembre suivant, portant défenses aux catholiques de contracter mariage avec aucuns hérétiques comme étant un scandale public et une profanation visible du sacrement, seront exécutés selon les formes et teneur sous les peines y portées. »

Si nous signalons ce fait, c'est qu'il expliquera par la suite, la conduite du parlement, en même temps qu'il fait connaître de quel esprit étaient animés les membres qui le composaient.

Ils eurent la mortification, après avoir fait imprimer les conclusions qu'ils voulaient maintenir, d'être obligés de les retirer, en faisant publier à nouveau l'édit, mais sans qu'il fût fait mention de ces arrêts de 1680, dont ils pensaient pouvoir faire l'application plus tard (2).

Le cas qui avait été prévu, celui d'un mariage mixte, devait se produire une année plus tard et, bien que le parlement fût désarmé, il n'hésita pas à poursuivre, jaloux en quelque manière de maintenir malgré tout les principes qu'il avait proclamés. C'est l'histoire de ce procès, le dernier de ceux qui furent intentés au XVIIIe siècle pour cause de religion, que nous voulons retracer.

Le 12 février 1789, un honorable négociant de Rouen, nommé Muller, originaire de Saint-Gall, venait trouver le pasteur Pierre Mordant pour lui communiquer le dessein qu'il avait d'épouser une jeune fille catholique, Anne-Julie Piquenot, dont le père occupait une position considérée dans le petit commerce de la ville.

Ce ne fut pas sans de secrètes inquiétudes que M. Mordant apprit

(1) Les pièces 7, 8, 9 renferment quelques détails se rapportant aux faits mentionnés ci-dessus.

(2) Nous avons en effet sous les yeux l'exemplaire qui porte ces conclusions, il est du 26 février; celui qui le remplaça est du 25 avril 1788.

ce projet de mariage, mais il ne put que laisser l'affaire suivre librement son cours, et Muller se rendit chez le lieutenant général du bailliage, pour savoir s'il lui était possible de faire la publication des bans de son mariage, et d'en recevoir la déclaration suivant les formes prescrites par l'édit de 1789.

M. le Boullenger, lieutenant général, ne se trouvait pas alors à Rouen; aussi le sieur Corbin père, doyen des conseillers, statua sur la demande que lui présentait Muller, et lui accorda même la dispense de deux publications de bans. Le dimanche, 15 du même mois, le sieur Corbin fils, conseiller, faisait la troisième et dernière publication aux paroisses de Saint-Étienne et de Saint-André, la grande église de Rouen; les bans furent levés sans opposition, et le mardi 17 le sieur Corbin père recevait la déclaration du mariage conformément à l'édit.

Ce fut à ce moment que M. Mordant fut prié de donner la bénédiction aux nouveaux époux; il y consentit, mais avec hésitation (1). La cérémonie eut lieu le même jour, à huit heures du soir, dans l'appartement d'Abraham Lejeune, maître menuisier, rue des Filles-Notre-Dame, paroisse de Saint-Maclou de Rouen, avec cette simplicité austère et émouvante qui caractérise le culte réformé.

Un ami du pasteur, négociant à Rouen, Thomas Couturier (2), sur la demande de quelques-uns des assistants avait bien voulu lire un chapitre de la Parole de Dieu, et il avait choisi le cinquième chapitre de l'épitre de Saint-Paul aux Éphésiens.

Vêtu de noir, avec le rabat blanc et le petit manteau, le pasteur Mordant occupait, pendant la lecture des Saintes-Écritures, une place de distinction d'où il pouvait dominer l'assemblée qui comptait environ quarante personnes, dont le plus grand nombre appartenait aux deux familles. Après avoir à son tour lu quelques passages de la Bible, il procéda à la bénédiction du mariage, en se servant de la liturgie des Églises réformées de France. Une sérieuse et éloquente exhortation sur les devoirs des époux, la lecture de quelques psaumes en vers, et une prière terminèrent cette cérémonie, qui laissa après elle l'impression du plus profond recueillement (3). Une quête en

(1) Supplique à M. de Barentin, pièce nº 10.

(2) Thomas Couturier, âgé de 50 ans, demeurant rue Porche-Fourré, paroisse de Saint-Maclou.

(3) Les déclarations des témoins sont unanimes sur ce point. 9e témoin, exhortation très-édifiante. 10e témoin, tout s'y est passé avec beaucoup de décence et d'édification. 15e témoin, quoique catholique, il a été très-édifié de la manière dont s'est faite la cérémonie, etc.

faveur des pauvres avait enfin rappelé la nécessité pour le chrétien de se souvenir de ceux qui souffrent, surtout aux jours où il est heureux.

Le pasteur avait hésité à bénir ce mariage; mais, comme il avait prévenu lui-même le secrétaire du lieutenant général de la différence des cultes professés par les deux époux et que les déclarations de l'enregistrement n'en avaient pas moins eu lieu, il n'éprouvait que peu de crainte; d'un autre côté, le triomphe des idées de modération et de tolérance ne lui faisait pas supposer la possibilité d'une poursuite judiciaire.

Mais il ne devait pas en être ainsi, car deux jours plus tard, le 19, une assemblée se tenait chez le curé de Saint-Maclou, et Nicolas Auvray, curé de Saint-André, homme passionné et violent, y prenait a parole pour demander que l'affaire de ce mariage mixte fût déférée au parlement. Muller lui avait demandé quelques jours auparavant de publier les bans de son mariage, et Nicolas Auvray avait répondu par un refus accompagné de plusieurs observations, « tant spirituelles que temporelles ». Quelques instants après, Piquenot et sa fille étaient venus l'interroger sur les motifs de son refus, et le curé leur avait fait « une vive exhortation sur le scandale qu'ils donnaient ainsi au reste de leur famille, et leur avait présenté plusieurs observations relatives à l'invalidité de ce mariage et aux suites qu'il pourrait avoir. » Cependant les intéressés n'en avaient tenu aucun compte, et, malgré ses protestations, les bans avaient été affichés sur le principal portail de l'église par l'ordre du conseiller Corbin. De tels faits ne pouvaient se produire sans danger, et il était du devoir de l'Église menacée d'aviser; aussi, sous l'impression du discours de Nicolas Auvray, l'assemblée arrêta de présenter une requête au procureur général près le parlement de Normandie (1).

Cette requête fut promptement accueillie par la cour, car, dès le 3 mars, le procès était extraordinairement extrait, et le 11 du même mois, le procureur général requérait « que les sieurs Mordant et Couturier, trouvés chargés d'avoir exercé des fonctions et un acte proscrits par les lois du royaume; Jacques-Antoine Muller et Anne-Julie Piquenot, d'avoir fait des actes publics d'une religion dont le culte est proscrit; le nommé Lejeune, menuisier, d'avoir prêté sa

(1) Déposition du sieur Renaud, curé de Saint-Étienne la grande église, 1er témoin, et de Nicolas Auvray, curé de Saint-André, 2e témoin. Pièce no 19.

maison aux fins de la prétendue cérémonie du mariage, fussent adjournés à comparoir en personne (1). »

Le 6 mars, vingt témoins avaient dû déposer devant Louis-François-René Berthal de Bagthéroul, conseiller, commissaire, député par la cour, assisté de maître Martin-Michel-César Poullet, procureur de la cour.

Les dépositions n'avaient fait qne reproduire, sans les aggraver en aucune manière, les faits déjà connus; et il pouvait sembler qu'une ordonnance de non-lieu dût mettre fin au débat, quand la cour la grand'chambre assemblée, ordonna, le 13 mars, qu'il serait continué d'informer « et que les nommés Mordant et Couturier seraient pris et appréhendés au corps, mis et constitués prisonniers en la conciergerie de la cour, pour prester interrogatoire sur les faits et charges contre eux rapportés au procès. » Le menuisier Lejeune, Muller et sa femme étaient assignés « à comparoir pour estre ouïs et interrogés sur les faits du procès (2). »

C'est à dessein que nous laissons à la procédure son rude langage, car c'est pour la dernière fois qu'il se fait entendre, au XVIIIe siècle, dans une cause où les intérêts protestants sont engagés, et il ne saurait nous déplaire de le constater.

Il n'y avait pas deux ans que l'édit de tolérance, « cet édit plus célèbre que juste », pour rappeler une parole de Rabaut de Saint-Étienne avait été proclamé, et déjà, par une interprétation coupable, la cour de Normandie violait les principes de liberté qu'il avait consacrés.

Pour justifier son décret de prise de corps, le parlement avait dû invoquer cet édit de Louis XIV, en date de novembre 1680, « portant défenses aux catholiques de contracter mariage avec ceux de la R.P.R. » L'édit déclarait les mariages, il est vrai, « non-valablement contractés et les enfants qui en proviendraient illégitimes et incapables de succéder aux biens meubles et immeubles de leurs pères et mères, » mais il ne faisait aucune allusion à ceux qui avaient béni ces mariages (3).

L'Église de Rouen fut profondément agitée alors que la nouvelle de la mesure rigoureuse prise contre son pasteur fut connue dans la ville. Les souvenirs des longues persécutions subies pour la cause de

(1) Pièce n° 20.
(2) Pièce n° 26.
(3) Recueil général des Édits concernant ceux de la R. P. R. (1684).

l'Évangile, se réveillèrent dans une Église qui avait cruellement souffert au moment de la Révocation sous l'oppression des dragonnades de Marillac, de Beuvron et de Brumare. Était-ce un retour vers ces tristes temps, où la justice était foulée aux pieds, que préparait ce terrible arrêt de la cour? Fallait-il de nouveau redouter l'arrivée des missionnaires bottés?

Quant aux accusés, ils comprirent que le danger était trop grand pour rester à Rouen ; Mordant, en particulier, savait que depuis le jour où il s'était chargé des Eglises de Rouen, Dieppe et Luneray, le parlement de Normandie cherchait le moyen de le surprendre en flagrant délit d'exercice. Il y avait dix ans que des ordres d'arrestation le poursuivaient chaque dimanche ; mais la fidélité et le zèle de ses paroissiens, sa prudence et son habileté, avaient défié toutes les poursuites des agents du parlement.

Il avait su se faire aimer autant que respecter, et à l'heure du danger de nombreux amis s'empressèrent de lui fournir les moyens de la fuite; caché dans la maison d'un fonctionnaire public, il put entendre de la chambre où il était un membre du parlement dire, en parlant de lui : « Nous le ferons pendre. » Mais, s'il put échapper, ce fut grâce aux avis officieux du vénérable prêtre l'abbé Aroux, curé de la paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers qui empêcha ainsi les huissiers de le saisir. Quelques années plus tard, sous le régime de la Terreur, Mordant avait le précieux privilége de sauver à son tour celui qui s'était si noblement conduit à son égard (1).

Ce fut à Paris que les accusés se réfugièrent ; ils devaient y trouver l'accueil que méritait une telle infortune et l'appui que nécessitait une cause où de tels intérêts étaient engagés.

Dès le 16 mars, Mordant avait adressé une supplique éloquente à M. de Barentin, en son nom, comme au nom de Couturier. Après avoir exposé les raisons qui avaient décidé la grand'chambre à les déclarer de prise de corps, après avoir montré combien ils croyaient peu contrevenir aux lois, il ajoutait: « Si les suppliants sont coupables c'est par erreur involontaire, et pourquoi n'en ont-ils pas été tirés par leurs accusateurs? pourquoi les curés de Saint-André et de Saint-Étienne la grande église, qui ont su à l'avance qu'un pareil mariage était projeté, eux qui l'ont vu publier à la porte de leurs églises, eux qui n'ont conduit aucune opposition à cette publication, eux qui sont

(1) Pour ces quelques détails, voir Th. Muret, *A travers champs*, t. II, 332.

les juges naturels des sacrements, eux, enfin, qui doivent compte au magistrat de leur conduite comme les autres sujets de Sa Majesté, pourquoi par une simple réclamation au juge royal n'ont-ils pas arrêté le mal dans sa source (1)? »

Il n'était pas possible de préciser mieux l'origine de l'accusation, et de montrer de quelle passion fanatique les accusés étaient les victimes. Ce n'était pas sans amertume que Mordant parlait au garde des sceaux de ce siècle de lumières, de cette tolérance exaltée partout à l'envi, alors qu'il s'agissait pour lui, comme pour son ami, de perdre la liberté, et d'être contraints d'abandonner des épouses tendres et éplorées, des enfants sortis à peine du berceau, des amis nombreux, et cela pour cause de religion.

Le pasteur Marron, dont le nom reste associé d'une manière si honorable à la restauration du culte protestant en France à la fin du XVIII[e] siècle, avait ajouté un mémoire à la supplique de Mordant. On sent passer dans ces pages indignées un pressentiment de la prochaine délivrance; à elles seules, elles marquent le changement des temps et le progrès des idées de liberté ; ce n'est plus le sujet du roi très-chrétien qui supplie, c'est le citoyen qui parle de ses droits. Après avoir marqué son étonnement de voir le procureur général s'en référer à l'édit de novembre 1680, il ajoute : Les circonstances sont bien différentes relativement aux protestants de celles de 1680. L'édit de Nantes était en vigueur alors, Louis XVI qui, dans son édit de novembre 1787, a gardé un profond silence sur ces mariages, a expressément promis et annoncé ailleurs la suppression de toutes les lois pénales. »

La modération et la tolérance caractérisent notre siècle; ces considérations rendent plus inconcevables la conduite du parlement de Rouen et elle offre un parfait contraste avec toutes les convenances.

Ce fut grâce sans doute aux nombreuses relations de M. Marron que le pasteur Mordant obtint une audience de M. de Barentin. Le garde des sceaux était entré aux affaires au moment même où la Révolution se préparait ouvertement; sa modération avait été remarquée au moment de la réunion de la seconde assemblée des notables, alors qu'il avait prononcé le discours d'ouverture. Esprit large et conciliant, il devait plus tard agir dans le même sens en s'efforçant de contribuer à la réunion des trois ordres, lors de la convocation des états généraux.

(1) Pièce n° 10.

M. de Barentin reçut Mordant avec une grande bienveillance; il avait été frappé des tristes circonstances de ce procès, aussi promit-il au pasteur de s'occuper activement d'une affaire où des intérêts si graves étaient engagés, de manière à ce que justice lui fût rendue. Cependant par une mesure que dictait la prudence, il lui conseilla de suspendre les fonctions de son ministère pour ne les reprendre que le jour où un décret du parlement lui rendrait la liberté d'agir.

Ce fut le cœur plein de confiance que Mordant quitta le ministre; il avait eu le privilége de voir aussi le premier président de la cour de Rouen, M. de Pontcarré, qui avait manifesté ouvertement son désir de voir l'affaire étouffée, et l'avait assuré que le procureur général était dans les mêmes sentiments. Le seul obstacle à vaincre venait d'un certain nombre de membres de la cour, qui tenaient à continuer l'ancienne politique des parlements à l'endroit des réformés, mais c'était un obstacle qui disparaîtrait alors que des discussions plus approfondies auraient prouvé la stérilité comme l'injustice des poursuites judiciaires pour cause de religion. Mordant, pendant son séjour à Paris, avait aussi eu l'honneur d'être reçu par M. de Villedeuil, secrétaire d'État, ministre de la maison du roi, et avait emporté de cet entretien l'assurance qu'une prompte liberté lui serait rendue. M. Necker partageait ces mêmes sentiments, et portait le plus vif intérêt au pasteur de Rouen; aussi était-il permis d'espérer que cette triste affaire recevrait bientôt la solution que demandaient ceux qui avaient à souffrir d'un arrêt qui les laissait dans les plus cruelles angoisses (1).

En quittant le ministre, Mordant avait espéré que le retour du premier président en Normandie aurait pour conséquence immédiate la levée de l'arrêt qui le decrétait de prise de corps; M. de Pontcarré était arrivé au milieu d'avril à Rouen. La cour avait repris ses fonctions, près d'un mois s'était écoulé, et malgré ses sollicitations réitérées le même décret flétrissant le menaçait toujours, mettant en danger le commerce et la fortune de son ami Couturier, et l'empêchant d'exercer les fonctions sacrées de son ministère. Aussi, crut-il qu'il fallait s'adresser encore à M. de Barentin pour lui donner connaissance de ces faits et le supplier d'intervenir directement. Plein de confiance dans la justice de sa cause, il n'hésitait pas à lui deman-

(1) Pièce nº 14, supplique à M. Necker, supplique à M. de Pont-Carré. Pièce nº 15, supplique à M. de Barentin, supplique à M. de Villedeuil.

der une réponse personnelle qui pût lui rendre une sécurité qui chaque jour lui devenait plus nécessaire. Cette même demande, il l'adressait à M. de Villedeuil dont il ne pouvait oublier le bienveillant accueil (1).

Quelques jours plus tard, le pasteur Mordant recevait cette lettre si désirée. « J'écris à M. de Pontcarré, disait M. de Barentin, pour l'engager à porter tous ses soins à terminer cette affaire, mais le retard qu'elle éprouve ne doit point vous étonner. Vous savez que ce magistrat a désiré pouvoir préparer les esprits des membres de sa compagnie et il faut croire qu'il ne les a pas encore trouvés assez bien disposés jusqu'à présent (2). »

C'était là, en effet, le danger; car les membres du parlement ne partageaient pas les intentions pacifiques du premier président et du procureur général. Il fallait lutter contre le mauvais vouloir de ceux qui, emportés par les passions religieuses, oubliaient que le siècle avait marché et voulaient faire revivre une législation tombée devant les victoires de l'opinion publique.

La haute protection du garde des sceaux, qui se manifestait d'une manière si étonnante, puisque lui, chef de la justice, ne craignait pas d'écrire personnellement à un accusé décrété de prise de corps, cette bienveillance des premiers magistrats de la cour, tout devait contribuer à rendre à Mordant cette sécurité dont il était privé. Il ne pouvait l'ignorer, et du reste mieux encore que l'appui de ces hommes éclairés, l'opinion publique le défendait et il savait le dire à M. de Pontcarré, alors qu'il lui parlait de ces lumières et de cette tolérance du siècle qui, protectrices de tous les hommes, intercédaient en sa faveur (3).

Les jours d'attente sont longs et douloureux pour ceux qui souffrent et les délais de la justice semblent cruels. Ces papiers nous laissent voir qu'il songeait à s'adresser à Necker, comme déjà auparavant, au nom de sa femme, il avait composé une supplique qui devait être présentée au roi; mais ces pièces qui nous ont été conservées ne furent pas envoyées à ceux qui auraient dû les recevoir.

Mais madame Mordant avait été voir le lieutenant général du bailliage, qui l'avait accueillie avec cette sympathie que commande toujours l'infortune; le pasteur sut remercier M. le Boullenger, qui devait

(1) Lettre au garde des sceaux, 19 may 1789; à M. de Villedeuil, 21 may 1789.
(2) Lettre (signature autographe) de M. de Barentin, 24 may, 1789, pièce nº 17.
(3) Lettre à M. de Pontcarré, 25 mai 1789.

examiner son affaire, et en appeler à ses lumières comme à son intégrité, assuré que son innocence serait ainsi reconnue et que la liberté dont il était privé, lui serait enfin rendue (1).

Mordant souffrait surtout en voyant ces Églises de Normandie, dont il était le pasteur, privées de tout secours spirituel; il ne pouvait sans douleur songer à ceux qui aimaient et appelaient son ministère, et qui, privés des soins spirituels qu'il leur prodiguait, ne pouvaient que prier Dieu de leur rendre leur pasteur. Avec quelle noble énergie ce sentiment n'éclate-t-il pas dans la dernière lettre qu'il adresse comme un cri de désespoir à celui dont la bienveillance l'a toujours soutenu.

« Votre Grandeur, écrit-il à M. de Barentin, m'avait ordonné de suspendre mes fonctions jusqu'au moment où le parlement me rendrait à la liberté; c'était mon devoir d'obéir, mais serai-je criminel à vos yeux en les reprenant? Non, monseigneur, vous êtes trop juste pour me punir de suivre le dictamen de ma conscience et d'être utile à mes concitoyens. Votre Grandeur m'a été favorable, et dans le doux espoir qu'elle me le sera encore, je la conjure de me permettre d'exercer ma vocation selon les règles de la prudence (2). » Cette demande il la faisait aussi bien en son nom qu'au nom des protestants de Normandie, qui se joignaient à lui pour réclamer justice.

Ce n'était pas en vain que le pasteur demandait justice; elle devait lui être rendue, non pas tout d'abord d'une manière complète, car il était difficile de faire revenir les magistrats de la cour sur leurs sentiments, l'affaire avait eu un trop grand éclat pour qu'il parût que le parlement reconnût avoir commis une erreur judiciaire. Cédant aux conseils qui leur étaient donnés, Mordant et Couturier se constituaient prisonniers dans la journée du 22 août, mais en même temps ils introduisaient une requête auprès des membres du parlement, la grand' chambre assemblée, pour obtenir leur liberté provisoire.

Le jour même, une réponse favorable leur était accordée car le procureur général dont l'impartialité dans cette affaire fut aussi bienveillante qu'éclairée, s'empressa de consentir à leur demande, aussi n'entrèrent-ils dans la prison que pour en sortir (3).

Il avait fallu sauver les apparences, éviter de froisser l'amour-propre des magistrats engagés dans cette affaire; mais il n'en était pas

(1) Lettre à M. le Boullenger, 24 juin 1789.
(2) Lettre à M. de Barentin, 27 juin 1789.
(3) La requête et la réponse à la requête, pièces 22 et 23, sont en effet du même jour.

moins vrai que des innocents avaient été arrêtés au mépris des lois, après avoir passé par de longues souffrances; cette liberté même, qui leur était rendue, n'était qu'un triste compromis; car leurs noms honorables et respectés se trouvaient sur le registre d'écrou de la conciergerie, près de ceux de vils criminels et souillés par ce contact odieux. Ils en souffraient silencieusement, et cependant devaient estimer avoir remporté une victoire, puisque le parlement avait cessé les poursuites; mais ils attendaient avec impatience le moment où ils pourraient en appeler à une justice moins passionnée, pour effacer jusqu'au dernier souvenir de cette affaire.

Du reste, les événements marchaient rapidement, la France se réveillait brusquement d'un long sommeil, l'ancienne magistrature attaquée de tous côtés, voyait son influence disparaître, et une année après les événements dont nous venons de retracer l'histoire, les parlements avaient cessé d'exister. Un décret de l'Assemblée constituante (7 septembre 1790) supprimait ces assemblées qui, passant tour à tour de la plus noble résistance aux plus serviles complaisances, avaient joué un rôle aussi glorieux à certaines époques, qu'effacé dans d'autres temps.

L'heure de la réparation était enfin venue, les victimes de l'injuste arrêt de la cour de Normandie purent en appeler à une justice plus favorable. Ce qu'on ne devait pas oublier, c'est que si M. de Barentin avait pu obtenir la liberté provisoire des accusés, il n'avait pas été en son pouvoir de faire révoquer l'arrêt qui les avait frappés. Ce décret de prise de corps subsistait toujours, leurs noms étaient encore sur un registre d'infamie. A un moment solennel où les droits de l'homme étaient proclamés avec tant de puissance, ils se voyaient, malgré leur innocence, frappés de mort civile et privés de ces droits d'homme et de citoyen qui sont l'honneur de la vie.

Aussi, dès que les tribunaux de district furent constitués, Mordant et Couturier déposaient-ils une demande pour que justice pleine et entière leur fût faite.

Rien ne trahit mieux le profond changement qui s'est produit dans les esprits, que le style même de ces suppliques judiciaires, qui, en moins d'une année, ont perdu ce caractère douloureux que nous avons signalé à plusieurs reprises. Ce ne sont plus des accusés livrés à la merci d'une chambre toute-puissante, ce sont des innocents qui réclament hautement.

« Tout notre crime, disent-ils, c'est d'avoir déplu à quelques prê-

tres fanatiques. Exerçant dans le secret d'une maison privée des devoirs religieux qui ne pouvaient avoir aucune influence sur la tranquillité publique. Qu'un débat contradictoire vienne à se produire, ils ne le redoutent pas, ils l'appellent de tous leurs vœux; car ce n'est plus le ci-devant parlement qui aura à prononcer, mais un tribunal dont les vertueux magistrats ont été élus par le peuple (1). »

Leurs conclusions sont nettes et précises : « Ils sont dans un siècle où les réhabilitations demandées pour d'illustres victimes ont été accordées aux applaudissements de la nation. Aussi veulent-ils être déchargés de l'accusation intentée contre eux et que leurs noms, inscrits sur le registre d'écrou de la conciergerie, soient rayés et biffés. »

Il est aisé de voir la sympathie qui entourait les victimes du parlement de Normandie, alors que l'on est témoin de la rapidité avec laquelle leurs justes demandes étaient accueillies. Au verso de la supplique adressée aux juges du district de Rouen, nous lisons « Présentée le 7 décembre », et plus loin « communiquée au commissaire du roy, Rouen ce 7 décembre 1790 », et plus bas, « le commissaire du roy n'empêche les fins de la présente, cedit jour et an, signé Leclerc, » et au-dessous « soit fait ainsi qu'il est requis et consenti par le commissaire, Rouen ce 7 décembre 1790, signé le Boullenger. » Comment ne pas marquer ici notre reconnaissance pour ces vertueux magistrats qui prirent à cœur de réparer, autant qu'il était en leur pouvoir, cette erreur judiciaire dont avaient souffert deux innocents, et qui montrèrent par leur activité à s'employer pour le bien de cette cause, combien il était nécessaire d'effacer jusqu'aux dernières traces de cette persécution (2).

Ce n'est pas sans émotion que nous avons lu le procès-verbal de la radiation d'écrou, comme le jugement qui ordonnait cette réparation si légitime; nous ne pouvions oublier que ces pièces, déjà jaunies par les années, étaient les derniers témoins du dernier procès intenté pour cause de religion sous la monarchie des Bourbons. Nous nous reportions à cette douloureuse liste des édits rendus avant et après la révocation de l'Édit de Nantes, pour comparer dans notre reconnaissance le présent au passé, et bénir la mémoire de ces généreux martyrs qui par leurs souffrances avaient préparé le triomphe de la liberté de conscience. La différence seule des préambules dans

(1) Supplique aux juges du district de Rouen, pièce 27.
(2) Pièce nº 21.

la rédaction des arrêtés montre assez combien grande a été la révolution qui s'est produite dans notre pays. « Louis, lisons-nous, à la tête de tous ses édits qui frappent les protestants de mille persécutions, Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, » tandis que dès les premières lignes de cet arrêt qui lave la tache d'infamie, nous trouvons ces mots éloquents, « Louis par la grâce de Dieu et par la loy constitutionnelle de l'État, roi des Français. » C'est ainsi que s'inscrivent dans les annales judiciaires ces grands mouvements qui changent la face des nations, l'inscription solennelle qui consacre, au point de vue du droit, la légitimité de la victoire obtenue. Fait non moins remarquable, l'arrêté parle de la qualité de Mordant, ministre protestant, sans élever une de ces protestations injurieuses, si faciles à rencontrer dans les édits précédents. Ainsi tout concourt à montrer que la nécessité de la réparation s'imposait à tous les esprits. L'affaire fut mise en discussion le 22 février 1790, et l'arrêt rendu le 7 mars; il déclarait qu'il n'y avait de la part des sieurs Mordant et Couturier aucune contravention à l'édit de 1787, qu'il n'y avait pas lieu à l'accusation contre eux formée, les en déchargeait et ordonnait la radiation des écrous (1).

Le 22 mars de la même année, François Hullin, sergent royal, se transportait à la conciergerie du palais, se faisait présenter, en vertu du jugement du tribunal, le registre des écrous criminels et, en exécution de l'arrêt, biffait et rayait les noms de Mordant et de Couturier (2). Ces événements, si peu importants aux yeux de la grande foule, sont pourtant au nombre de ceux dont l'histoire doit garder le plus fidèle souvenir, car ils marquent une victoire d'autant plus glorieuse qu'elle était plus difficile à remporter.

C'est l'honneur des plus grandes causes que d'être défendues souvent par les plus humbles et de ne devoir leur succès qu'aux souffrances endurées pour assurer leur triomphe. La vérité religieuse et la liberté de conscience n'ont pas eu de plus fidèles défenseurs que ces martyrs obscurs qui tombaient dans les arènes du peuple-roi, que les confesseurs sur les galères, les femmes de nos Cévennes à la tour de Constance, que nos humbles pasteurs du désert sur les échafauds. Mais rien de grand ne demeure si un sacrifice n'assure sa durée; il faut semer dans les larmes pour moissonner avec chants de triom-

(1) Mars 1791, pièce n° 28.
(2) Procès-verbal de la radiation d'écrous, pièce 29.

phe. La foi religieuse pleine de puissance a donné au monde les martyrs, et les martyrs ont forcé le glaive de la persécution à se briser dans leur sein. Ils n'ont rien redouté, car ils étaient les soldats de la vérité qui doit vaincre, de cette vérité qui, malgré les opprobres et la haine dont l'on la couvre, ne perd rien de son prix ni de sa majesté. Ils savaient, pour parler avec le grand Claude, que servir Jésus-Christ et suivre sa vérité est le plus grand avantage des vrais fidèles, et ceux de ce monde ne sont rien au prix du salut éternel que nous attendons et qui sera la couronne d'une vraie foi et d'une adoration perpétuelle (1). FRANK PUAUX.

L'ORIGINE DU GÉNÉRAL DAUMESNIL.

Il y a quelques années, par l'organe de M. Léopold Quénault, alors sous-préfet de Coutances, la Normandie disputait au Périgord l'honneur d'avoir, sinon donné le jour au général Daumesnil, du moins d'avoir été le berceau de sa famille.

Aujourd'hui, pour la gloire du protestantisme français, comme je l'ai fait naguère pour Malherbe, je veux essayer de démontrer que l'illustre et héroïque général est bien le descendant d'une famille normande protestante, qui, à une époque encore incertaine, par suite, sans doute, des malheurs des temps, a abandonné la religion dans laquelle elle avait vécu, sans perdre toutefois la tradition d'honneur que l'on rencontre toujours dans les cœurs où coule une goutte du vieux sang huguenot.

Pour arriver à ma démonstration, les documents ne me feront point défaut. Effectivement, si j'ouvre Chamillard, dans sa Recherche de 1666, sur la noblesse de Normandie, je lis ce qui suit : « Guillaume Daumesnil, en Normandie, élection de Caen, porte de gueules à la fleur de lys d'argent. » La même mention se retrouve dans d'Hozier. Mais ce qui est caractéristique dans Chamillard, c'est la présence à l'article Daumesnil, des trois lettres, R. P. R. indicatives de la religion professée par la famille ou du moins par des membres de la famille dont il s'occupe.

(1) Claude, réponse aux deux traités intitulés : *la Perpétuité de la Foy*. Charenton, MDCLXV, p. 715.

Or la famille Daumesnil citée dans la Recherche de Chamillard est bien la famille du général Grieix Daumesnil, dit la jambe de bois, fils légitime de Jean-François Daumesnil et de Anne Piétré son épouse, baptisé à Périgueux, le 27 juillet 1776, où son père résidait momentanément. Effectivement, comme le Guillaume Daumesnil de Chamillard, Jean-François Daumesnil portait : de gueules à la fleur de lys d'argent, armes que son fils a échangées plus tard contre celles qui lui furent concédées par l'empereur avec le titre de baron ; comme Guillaume Daumesnil, le père du général, était né à Fresney, canton de Bretteville sur Laize, près de Caen.

Le doute n'est donc plus permis, l'origine protestante de la famille Daumesnil est prouvée ainsi que son origine normande. Mais poursuivons; Chamillard indique un assez grand nombre des descendants de Guillaume Daumesnil ; il indique aussi les alliances contractées par les membres de cette famille, antérieures à 1666. Presque tous ont épousé des femmes se rattachant à la Normandie par leur origine, au protestantisme par leur foi.

A titre d'exemple, je ne citerai que le mariage de Marc Daumesnil avec Marguerite Héroult, et celui de Pierre II Daumesnil avec Marie Osmont.

Et qu'il me soit permis à ce sujet d'extraire quelques lignes d'un vieux dictionnaire du droit normand publié par Houard en 1780, 3e volume, page 706, v° Protestants. L'auteur traitant des successions des protestants, rapporte les faits suivants qui compléteraient, si besoin en était, la preuve que j'ai entreprise. « Le 18 juin 1730, la demoiselle Esther Osmont (elle était arrière-petite-fille de Pierre Osmont de Courtisigny, dont celui qui écrit ces notes descend en ligne directe), étant décédée à Caen, le procureur du roi fit apposer les scellés sur les papiers, meubles et effets de la défunte, sous prétexte de l'absence du sieur de Montfiquet, époux de la demoiselle Thérèse de Bleds, et en cette qualité présomptif héritier. Divers particuliers, entre autres Louis Daumesnil, représentant Pierre Daumesnil époux de Marie Osmont, Nicolas et Bernardin Osmont, prétendant aussi être héritiers, firent opposition à la levée des scellés. Une sentence renvoya le sieur de Montfiquet et le sieur Gohier en possession de la succession d'Esther Osmont; mais inquiétés par le directeur à la régie des biens des réformés, une ordonnance de M. l'intendant de Caen du 29 mars 1731 déclara la succession non sujette à régie, y

ayant des héritiers régnicoles. Immédiatement après cette ordonnance, l'intendant communiqua à MM. de Montfiquet et Gohier un placet présenté à M. le garde des sceaux par les sieurs Nicolas, Bernardin Osmont et Louis Daumesnil, par lequel ils demandaient à établir qu'ils étaient les vrais et uniques héritiers de la demoiselle défunte; que les sieurs de Montfiquet et Gohier n'étaient tout au plus que ses alliés, que d'ailleurs l'épouse du premier était absente du royaume depuis trois ans, qu'elle et le sieur Gohier ne faisaient aucun acte de catholicité, et que celui-ci avait fait enlever sa fille alors âgée de douze ans pour empêcher qu'elle fût instruite en la religion catholique. »

J'arrête ici cette citation qui présente de l'intérêt à plusieurs points de vue; et je crois être en mesure de conclure de tout ce qui précède que si malheureusement, dès avant 1730, la famille Daumesnil n'était plus protestante, elle l'avait été antérieurement, tout en regrettant que quelques-uns de ses membres n'aient point hésité à se faire une arme de leur qualité de nouveaux catholiques contre leurs adversaires les sieurs Gohier et de Montfiquet restés fidèles à la foi de leurs pères.

Je dois ici faire remarquer que, soit par inadvertance de l'auteur, soit par le résultat d'une faute d'impression, le nom de Daumesnil se trouve défiguré et écrit Dumesnil dans le dictionnaire de Houard, plus préoccupé d'établir un point de jurisprudence que de citer exactement des noms propres. Mais l'erreur de Houard disparaît devant les minutes des sentences qu'il rapporte, et il ne faut pas s'y arrêter.

J'ose espérer que ces notes auront quelque intérêt pour les lecteurs du *Bulletin*. Si le protestantisme doit regretter de ne pouvoir compter au nombre de ses enfants des hommes tels que l'illustre défenseur de Vincennes, qui, sans une pression coupable et une faiblesse d'un moment qui ne se comprend, hélas! que trop facilement, auraient été sa gloire; il ne peut oublier que c'est à ses principes et à ses fortes doctrines que ces hommes ont dû, peut-être sans s'en rendre bien compte, et leur héroïsme, et leur désintéressement.

C. OSMONT DE COURTISIGNY,
juge au trib. civil de Lisieux.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNE COLLECTION

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

Année	Prix
1re année, 1852	20 fr. le volume.
2e — 1853	
3e — 1854	
4e — 1855	
5e — 1856	
6e — 1857	
7e — 1858	
8e — 1859	
9e — 1860	30 fr. le volume.
10e — 1861	

Année	Prix
11e année, 1862	20 fr. le volume.
12e — 1863	
13e — 1864	
14e — 1865	
15e — 1866	
16e — 1867	
17e — 1868	
18e — 1869	
19e-20e — 1870-71	
21e — 1872	
22e — 1873	
23e — 1874	
24e — 1875	10 fr. le volume.
25e — 1876	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.

Une livraison de la 7e année : 3 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1876) : 250 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1877